

ECOLE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR

ANNEE 1977

N° 13

LES LÉBOUS
ET LA PÊCHE ARTISANALE

THESE

présentée et soutenue publiquement le 12 juillet 1977
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
pour obtenir le Grade de Docteur Vétérinaire
(DIPLOME D'ETAT)

par

Arona GUEYE

né le 16 septembre 1949 à Dakar (Sénégal)

Membres du Jury :

Président : M. François DIENG, Professeur à la Faculté
de Médecine et de Pharmacie de Dakar
Rapporteur : M. Jacques ROZIER, Professeur à l'E.S.M.V.
Assesseur : M. Jean FERNEY, Professeur à l'E.S.M.V.

**LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1976-1977**

**Directeur honoraire : Professeur J. FERNEY
Directeur : Professeur A. Lamine NDIAYE**

I - PERSONNEL A PLEIN TEMPS

1 - Pharmacie-Toxicologie

N...

2 - Physique Médicale - Chimie Biologique

N...

3 - Anatomie - Histologie - Embryologie

<i>Pierre CUQ</i>	<i>Professeur</i>
<i>Charles Kondi AGBA</i>	<i>Assistant</i>
<i>Patrick CHAMBION</i>	<i>VSN</i>
<i>Théodore ALOGNINOUBA</i>	<i>Moniteur</i>
<i>Yamba I. PESSINABA</i>	<i>Moniteur</i>

4 - Physiologie - Pharmacodynamie - Thérapeutique

<i>Alassane SERE</i>	<i>Maître-Assistant</i>
<i>Emile TOIGBE</i>	<i>Moniteur</i>

5. Parasitologie-Maladies parasitaires-Zoologie

N...	<i>Professeur</i>
<i>Paulus HERMANS</i>	<i>Assistant</i>
<i>Pierre Maurice TRONCY</i>	<i>Assistant</i>
<i>Amadou GOUNOU</i>	<i>Moniteur</i>

./.

6 - Hygiène et Industrie des denrées d'origine animale

Jacques ROZIER	Professeur
Ignace Labli KOMBATE	Assistant
Jean-François GIOVANNETTI	VSN
Issoufou DARE	Moniteur

7. Médecine et Anatomie pathologique

N...

8. Reproduction et Chirurgie

Jean FERNEY	Professeur
Gérard AFFRE	VSN
Dossa Honoré ASSOGBA	Moniteur

9. Microbiologie-Pathologie générale -Maladies contagieuses et Législation sanitaire

Jean CHANTAL	Professeur
Pierre BORNAREL	Assistant-Recherches
Justin Ayayi AKAKPO	Assistant
Salissou MAYANA	Moniteur

10. Zootchnie - Alimentation - Droit - Economie

Ahmadou Lamine NDIAYE	Professeur
Balaam FACHO	Assistant
Mlle Christine AHYI	Monitrice

II - PERSONNEL VACATAIRE

Pharmacie - Toxicologie

- Oumar SYLLA : Pharmacie - Professeur Faculte de Médecine et de Pharmacie
- Georges GRAS : Toxicologie - Professeur Faculté de Médecine et de Pharmacie

- A mon père et à ma mère,

**En témoignage de ma profonde affection et de ma reconnaissance,
je vous dédie ce modeste ouvrage.**

- A mes frères et soeurs,

**Puisse ce travail vous servir d'exemple et vous inciter à mieux
faire.**

En témoignage de la profonde affection qui nous unit.

- A mon grand'père Boubacar GUEYE,

**Pour toute la sollicitude dont vous avez fait preuve à notre
égard, nous vous prions de trouver ici, l'expression de notre
gratitude.**

**- A mes amis lébous : Seyni NDOYE, Oumar SENE,
Amady TAMBELOU et Mbaye
Diass MBENGUE**

Pour leur précieuse collaboration à l'élaboration de cette thèse.

- A tous mes amis,

En témoignage de mon indéfectible attachement.

- A Monsieur le Professeur François DIENG,

Vous nous avez fait le grand honneur d'accepter la présidence de cette thèse. Nous vous prions de trouver ici, l'expression de notre gratitude.

*- A notre Maître, Monsieur le Professeur
Jacques ROZIER*

Vos conseils et votre disponibilité constante ont permis la réalisation de ce travail.

Veillez accepter nos sincères remerciements et nos hommages respectueux.

- A Monsieur le Professeur Jean FERNEY,

C'est une joie et un honneur pour nous de vous compter parmi les membres de notre jury.

Veillez trouver ici, l'expression de nos sincères remerciements et nos hommages respectueux.

- A tous nos maîtres et professeurs,

Nos sincères remerciements.

- AU SENEGAL, AU FED

Notre gratitude.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>CHAPITRE I - ETHNOLOGIE DES LEBOUS ("LEBU")</u>	2
<u>A. ORIGINE DES LEBOUS</u>	2
1. Formation de la collectivité	2
2. Implantation actuelle	3
3. Mouvements saisonniers	5
<u>B. LES ACTIVITES DES LEBOUS</u>	6
1. La pêche	6
2. L'agriculture	5
3. L'élevage	7
<u>C. ORGANISATION</u>	8
1. <u>Organisation traditionnelle</u>	8
a) Structure politique	8
b) Rôles de la femme	10
- Primauté de la lignée maternelle	10
- La femme et la vie religieuse	11
- La femme et la vie économique	12
c) Rôles des jeunes et leurs rapports avec les anciens	13
2. <u>Evolution de la collectivité</u>	15
a) Rapport avec le gouvernement	15
b) Attitude des jeunes	16
- Réceptivité à la vie moderne	17
- Intérêt des jeunes pour la pêche	17
<u>D. RITES ET FOLKLORE DE LA PECHE</u>	19

<u>CHAPITRE II - LA PIROGUE</u>	21
A. ORIGINE - EVOLUTION	21
B. CONSTRUCTION DE LA PIROGUE	22
C. MOYENS DE PROPULSION	28
1. Les rames	28
2. La voile	29
3. Le moteur	31
 <u>CHAPITRE III - SCIENCES DE LA NAVIGATION</u>	34
A. L'ASTRONOMIE CHEZ LES LÉBOUS	34
B. LES VENTS	35
C. LES COURANTS MARINS OU "NDAW"	39
D. LE "GANNAX" OU LA HOULE	43
E. DETERMINATION DES LIEUX DE PÊCHE	43
 <u>CHAPITRE IV - LES ENGINS DE PÊCHE</u>	46
<u>A. LES FILETS</u>	46
1. Le mbaal lao	46
2. Le sabal ou mbaal tēmbal	49
3. Le mbaal rōōk	50
4. Le sayna	50
5. Le mbaal sànni : l'épervier	52
6. Le killi	52
7. Le mballa	54
<u>B. LES LIGNES</u>	55
1. Importance de la pêche à la ligne	55
2. Les différentes sortes de lignes	55
<u>C. GESTION DU PRODUIT DE LA PÊCHE</u>	57

<u>CHAPITRE V - MODERNISATION</u>	60
A. LE SYSTEME COOPERATIF	61
B. LA MOTORISATION	64
C. LA PECHE ARTISANALE MODERNE	67
D. REMPLACEMENT DES PIROGUES	70
E. INFRASTRUCTURES TERRESTRES	71
* F. FORMATION HUMAINE	72
CONCLUSION	75
LEXIQUE	77
BIBLIOGRAPHIE	82

INTRODUCTION

La pêche artisanale suscite de nos jours un grand intérêt dans la vie économique des états africains et il est juste que les pouvoirs publics lui accordent toute l'attention requise.

En effet, loin de constituer une parente pauvre de la pêche industrielle, la pêche artisanale représente dans nos pays le secteur le plus important dans la production halieutique.

Le plus souvent cette forme de pêche est pratiquée par des ethnies qui s'y sont spécialisées depuis des temps très reculés. Elles bénéficient donc d'une longue tradition de travail en mer. Les lébous sont l'une de ces ethnies et nous nous proposons d'étudier cette pêche artisanale à travers eux.

L'étude de son évolution depuis l'utilisation des moyens de navigation primitifs et d'engins de pêche archaïques, jusqu'à l'introduction d'engins très modernes, présente un intérêt certain.

L'adaptation aux nouveaux engins de pêche n'est que le reflet de l'évolution d'une société et du changement de sa mentalité. La collectivité léboue n'a pas manqué de connaître cette mutation socio-économique.

CHAPITRE I - ETHNOLOGIE DES LÉBOUS

A. ORIGINE DES LÉBOUS (Carte n°1)

1. Formation de la collectivité

Les lébous constituent une collectivité vivant dans la région du Cap-Vert et sur la façade maritime méridionale de la région de Thiès. Ils proviennent de différents points du pays, à la suite de migrations qui ont débuté depuis le 14^e siècle. Ces migrations ne se sont pas faites d'un seul coup. Elles se sont déroulées progressivement, par étapes, et ont conduit ces populations dans la presqu'île du Cap-Vert. Cette presqu'île était alors habitée par les socés, mais avec l'arrivée des lébous, les socés devenant une minorité se retirèrent. Ce retrait fut définitif après la bataille où leurs chefs Malang Tamba et Diallo Diaw furent tués (9).

Une étude ethnologique permet de mieux comprendre tout le processus de la formation de cette collectivité. Les lébous forment une société hétérogène composée de plusieurs groupes ou de familles ayant des origines très différentes. Aujourd'hui chaque grande famille connaît parfaitement le point de départ de la migration de ses ancêtres. Ainsi parmi les lébous certains sont issus du Fouta à Mbayard, d'autres du Djolof, du Baol, du Cayor et du Sine. La branche la plus importante vient du Djoloff et s'est fixée dans le Diander à Mbéroune Thialane, Mbidjeum, Djanki Mali et Thieu-dème. Dans le Diander ils vécurent avec les sérères Nones et une interpénétration des deux communautés s'en suivit (1, 9).

Pendant que certaines populations fondaient Mdidjeum, d'autres fondaient dans la presqu'île du Cap-Vert un village nommé

Mboukhekhe situé entre les villages actuels de *Yoff*, *Cambérène* et *Yarakhe*. Ce village fut abandonné à la suite d'une épidémie de maladie du sommeil ou de peste.

Trois autres villages : *Yoff*, *Bègnès*, *Soumbédioune* furent créés. *Yoff* est situé sur la partie nord de la presqu'île ; *Soumbédioune* sur la partie occidentale et *Bègnès* à la partie orientale.

La communauté léboue résulte donc d'un brassage de populations qui acceptent de vivre en commun. La langue utilisée est un oulof déformé, ce qui représente un effort d'adaptation de la part de ces populations qui ont des origines et des dialectes si différents car parmi elles, il y a des oulofs, des sérères et des toucouleurs.

2. Implantation actuelle (Carte n°2)

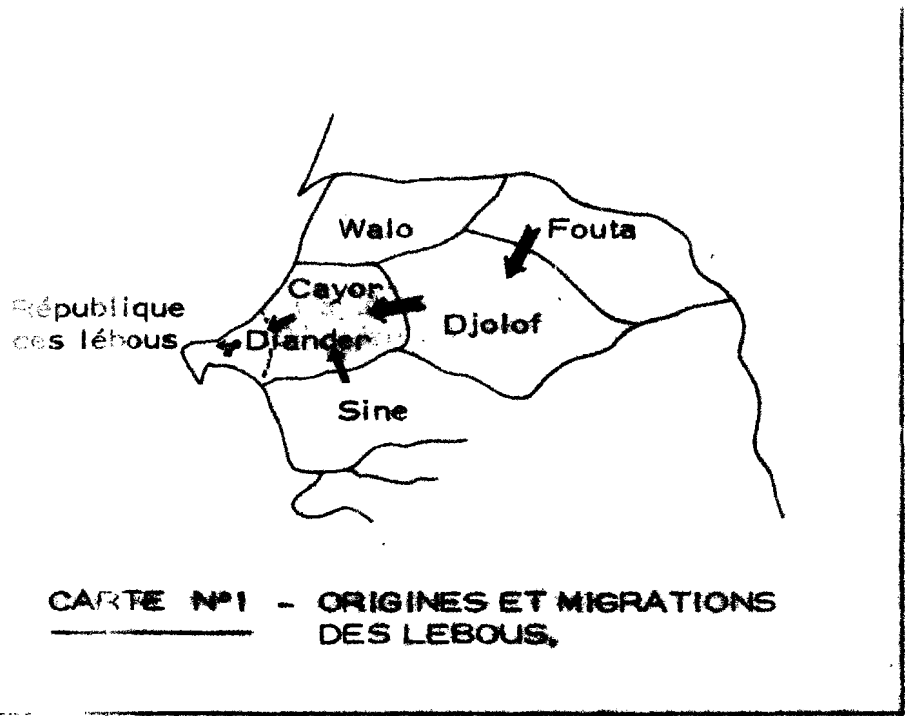
Aujourd'hui les lébous sont répartis le long de la façade maritime du Cap-Vert jusqu'à *Mbour* situé dans la région de *Thiès*.

Les principaux villages lébous sont :

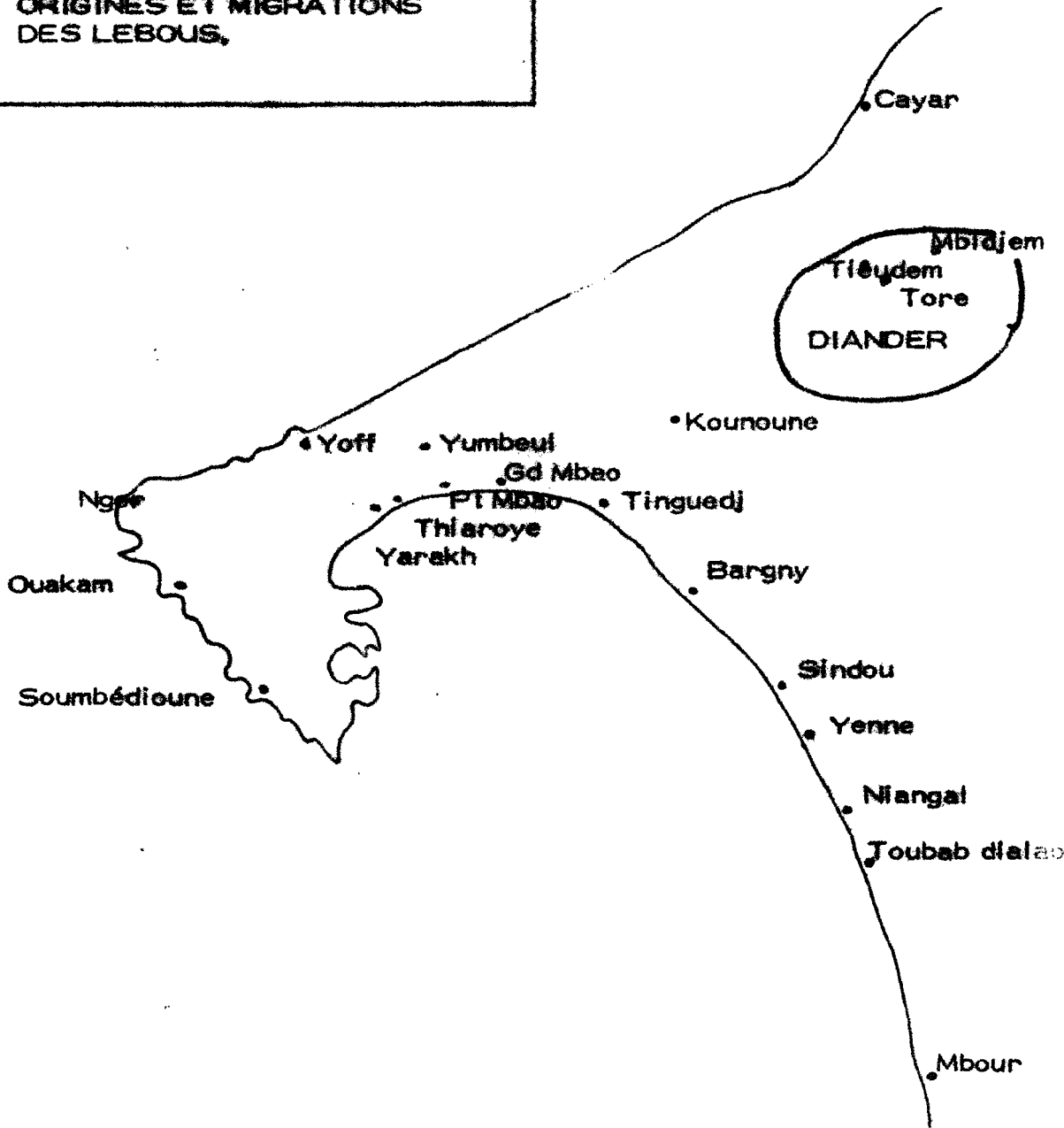
- *Yoff*, *Ngor*, *Ouakam*, *Soumbédioune*, *Yarakhe* (*Bègnès*), *Thiaroye*, *Yumbeul*, *Tinguedj* (*Rufisque*), *Bargny*, *Kounoune*, *Mbidjeum*, *Yène*.

- *Sindou*, *Niangal*, *Toubab Dialao* : dans ces trois villages il existe un fort brassage lébou-sérère.

- *Cayar* : on trouve ici un mélange d'ethnies, mais les lébous sont les chefs traditionnels.



CARTE N°1 - ORIGINES ET MIGRATIONS DES LÉBOIS.



CARTE N° 2 - IMPLANTATIONS ACTUELLES

3. Mouvements saisonniers.

A la fin de l'hivernage, lorsqu'on commence à récolter le mil, les jeunes préparent leurs pirogues pour le mouvement saisonnier vers le sud, Ils utilisent en général les grandes pirogues de huit places sous la direction de grands pêcheurs chevronnés.

Ces campagnes de pêche les mènent à Mbour, à Joal ou à Banjul. A Mbour, certains construisent des paillotes sur la plage tandis que d'autres vont habiter dans les maisons en ville. Ce séjour dure deux à trois mois.

Dès l'arrivée du "coof" (Epinephelus aenus = fausse morue) au niveau de la presqu'île les pêcheurs qui se sont fixés à Mbour reviennent. Ceux qui sont partis à Joal et à Banjul ne reviennent qu'au "coroon" qui est la saison qui dure du mois d'avril au mois de juin. Ils sont accueillis alors en grande pompe et de vraies festivités sont organisées.

Il y a un autre mouvement saisonnier vers le nord. La pêche au "jareñ" (Dentex filusus = denté à longs fils) est à l'origine de ce mouvement. Ce poisson arrivant au niveau de Cayar et de Yoff s'arrête là, y trouvant sûrement des conditions biologiques très favorables. Les pêcheurs de Ouakam sont obligés d'aller s'installer durant cette période à Yoff ou à Cayar. Cette pêche dure jusqu'aux premiers jours de mai où le "jareñ" remonte vers des eaux plus froides. Ce mouvement saisonnier est plus limité, son ampleur est moins importante que celle du mouvement qui se fait vers le sud. Avec l'apparition des pirogues à moteur qui suppriment la nécessité d'aller s'installer à Yoff ou à Cayar et aussi à cause de la rareté du "jareñ" sur nos côtes, ce mouvement saisonnier s'estompe.

Le mouvement qui se fait vers le sud connaît à peu près le même sort. En 1936, une trentaine de pirogues effectuait

ces déplacements. L'apparition des moteurs en 1951 stimula ce mouvement qui connut alors son apogée, car plus d'une centaine de pirogues descendait vers le sud. A partir de 1950 s'annonce le déclin de ce mouvement. Le nombre de pirogues se réduit. En 1977 à Ouakam et à Soumbédioune seules sept pirogues sont parties à Mbour. Ce déclin s'explique par le fait que les lébous préfèrent maintenant pratiquer la pêche au filet sur leurs plages.

B. LES ACTIVITES DES LÉBOUS

Les lébous s'adonnent à trois sortes d'activités qui sont : la pêche, l'agriculture et l'élevage.

1. La pêche.

C'est l'activité primordiale et c'est elle qui fait la renommée des lébous. C'est une pêche artisanale utilisant comme moyens de navigation les pirogues à voile ou à moteur. Elle se fait au filet et à la ligne. La production est très importante, elle arrive à couvrir les besoins en poisson des populations.

2. L'agriculture.

Dans le passé l'agriculture a été pendant longtemps une agriculture de subsistance. Il y avait des cultures d'hivernage et des cultures de saison sèche.

En hivernage l'arachide et les céréales telles que le petit mil, le sorgho, le maïs étaient cultivées.

Pendant la saison sèche sur les terrains marécageux et sur les terrains présentant une nappe phréatique peu profonde des cultures maraichères sont pratiquées. On peut produire des tomates et d'autres légumes ainsi que des tubercules tels que le manioc et la patate douce. Au moment des cultures, le père de famille et ses enfants partent aux champs tous les jours sauf le jeudi ou le lundi

selon les villages. Les instruments utilisés sont le gopp et la daba.

Actuellement l'agriculture est passée de l'agriculture de subsistance à une agriculture destinée à la commercialisation. Ainsi les villages lébous sont-ils devenus de gros producteurs de légumes et constituent la ceinture maraîchère autour de Dakar. Ils sont les principaux fournisseurs de légumes frais pour la capitale.

3. L'élevage.

Les lébous sont aussi des éleveurs. Avant de devenir pêcheurs, ils étaient des agriculteurs et des éleveurs. Ils possédaient de grands troupeaux de bovins. Ils surveillaient eux-mêmes les animaux, mais avec les besoins en main d'œuvre de la pêche, ils ont confié leurs troupeaux au gardiennage des peulhs.

Ces peulhs étaient nourris par les propriétaires des bovins et en plus ils prenaient la traite du soir tandis que les propriétaires prenaient la traite du matin. Le contrat était ainsi établi.

Malheureusement les épizooties du "caar" (la peste bovine) survenant au "coroon" ont décimé leurs troupeaux. Certains à qui il restait peu d'animaux les vendaient ou les confiaient à des propriétaires de troupeaux plus importants. De nos jours on peut voir des bovins aux alentours des villages.

L'élevage du mouton est aussi pratiqué. C'est un élevage familial qui se fait à l'intérieur des maisons. Ces moutons sont destinés aux sacrifices de la tabaski et aux baptêmes.

L'âne et le cheval ne tiennent plus une place importante. Dans le passé l'âne transportait les produits de la récolte, tandis que le cheval était utilisé pour les voyages à longue distance.

C. ORGANISATION

1. Organisation traditionnelle.

a) - Structure politique.

En arrivant dans la presqu'île du Cap-Vert, les lébous forment des villages qu'ils dotent d'une certaine organisation administrative et sociale (1, 2, 6).

Les premières fonctions créées sont :

- Le "Jaraaf" : chef de village*
- Le "Saltigé" : chef de guerre et chargé de la police en temps de paix*
- Le "Ndey-Jambur" : littéralement : mère des sages. Ce sont ces sages qui rendent la justice et s'occupent des problèmes législatifs*
- Le "Ndey-ji-réew" signifiant la mère du pays, c'est le ministre de l'intérieur.*

Après la guerre contre le Damel du Cayor, duquel ils dépendaient, les lébous conquièrent leur indépendance et créèrent vers 1790 une communauté sans roi, une vraie république. Cette république était dotée d'un pouvoir législatif et d'un pouvoir exécutif ou gouvernement. A la tête du gouvernement, il y avait le "Sérif-Ndakar" qui est l'équivalent du président de la république. Ce poste fut créé par reconnaissance à la bravoure de leur chef Dial Diop qui les mena à l'indépendance.

Le "Sérif-Ndakarou" est chef religieux, chef de territoire et chef de guerre, mais il s'en décharge et nomme un "Imam" et un "Jaraaf".

- L'Imam est chargé des fonctions religieuses
- Le "Jaraaf" devient ministre de l'agriculture, du domaine et des finances
- Le "Saltigé" : ministre de l'armée et de la police
- Le "Ndey-ji-réew" : ministre de l'intérieur et des relations extérieures.

Le "Jaraaf", le "Saltigé", le "Ndey-jambur" doivent être choisis à l'intérieur de certaines branches familiales ou "xet". On appartient à une "xet" selon son ascendance maternelle. Les différents "xets" sont (2) :

- Xonq-bopp
- Sumbar
- Jaasiratu
- Dindiir
- Xaagaan
- Waneer
- Ndëngaaf

Les postes sont attribués selon le mérite des postulants et leurs qualités morales.

Les "Saltigé" sont élus selon leur lignée maternelle. Le "Jaraaf" hérite du côté paternel et maternel. Les "Sérif-Ndakarou" ne sont pas en général de purs lébous, ils ne le sont que du côté maternel. Ils sont élus par douze "pènc" signifiant quartiers. Ces "pènc" sont : Mbot, Hock, Tieudem, Sandial, Gouye Salane, Thieurigne, Santiaba, Dieco, Yakh Dieuf, Kaye Ousmane, Diene, Ngaraaf.

Chaque "pènc" choisit trois "Jamburs", hommes sûrs jouissant de la confiance du village. Ces trois "Jamburs" accompagnent le "Ndey-Jambur".

b) - Rôles de la femme

-0- Primauté de la lignée maternelle

Chez les lébous, si les enfants prennent le nom de leur père, ils demeurent néanmoins plus proches de la famille maternelle. L'oncle maternel par exemple a une grande influence sur son neveu, d'autre part l'appellation emblématique s'acquiert par l'ascendance matrilineaire.

On peut avancer que certaines raisons matérielles et peut-être même certaines croyances sont à l'origine de cette coutume.

Lors du mariage, la dot que la femme reçoit est en nature : vache, brebis, etc. Elle est variable selon le rang social des futurs époux. Ces biens reçus sont gérés par les frères de la femme. Si les frères meurent, leur soeur peut récupérer ses biens et les gérer elle-même. Si par exemple la femme est morte avant ses frères, ce sont ses enfants qui héritent à la mort de leurs oncles maternels. Chez les lébous les neveux héritent de l'oncle maternel. Les enfants de l'oncle maternel ne peuvent prendre que ce qui appartient en propre à leur père.

Cet héritage que l'on reçoit de la famille maternelle est appelé "allal kër ndey" ou "negu ndey", ce qui signifie littéralement : richesse de la maison maternelle. C'est une pratique que l'on retrouve chez les sérères qui, on le sait, ont des liens de parenté avec les lébous. Malgré la pénétration de l'Islam et son code de partage de l'héritage le "negu ndey" demeure.

Ce principe de la femme noyau de la société fait que les lébous acceptent de donner leur fille en mariage à un étranger estimé pour ses qualités morales. Les enfants qui naissent de cette union sont des lébous. Inversement le mariage entre un lébou et une femme étrangère à l'ethnie est mal vu. Aujourd'hui avec le brassage rapide des populations ces principes sont devenus moins rigoureux.

-0- La femme et la vie religieuse

Chaque grande famille léboue a son génie. On campe ces génies dans des canaris ou dans des arbres. Cette croyance animiste est la base même de la compréhension des mystères et des événements qui animent ce monde.

Cette religion a ses prêtres et parmi eux on compte le plus souvent des femmes. Il y a des familles qui depuis des temps très reculés sont dépositaires de ce pouvoir occulte. La transmission se fait par voie maternelle.

Ces prêtresses prédisent la physionomie de la pêche dans l'avenir et elles interviennent dans le domaine psychiatrique.

Le traitement psychiatrique suit un certain processus. Le malade "possédé" durant certaines périodes énonce les exigences du génie ; ce sont en général des sacrifices. On croit que c'est le génie lui-même qui parle par la voix du malade. Si le sacrifice demandé n'est pas fait, le malade, ne guérira jamais ou bien mourra.

La famille maternelle tient un conseil pour décider du choix de la prêtresse qui doit faire le "ndépp". Le "ndépp" est une danse thérapeutique au cours de laquelle les sacrifices sont faits et on y chante également le nom du génie qui possède le malade.

Une délégation composée des plus vieilles femmes de la lignée maternelle va voir la prêtresse. Celle-ci avant de donner son consentement doit consulter ses "xàmb". Le "xàmb" est un endroit où l'on place des canaris remplis d'eau et contenant des racines. C'est le lieu réservé au génie. Si les "xàmb" sont favorables, elle dit alors aux parents de préparer le nécessaire. Une date est fixée. La prêtresse accompagnée de son équipe vient trouver le malade dans sa maison maternelle si c'est un génie de la lignée maternelle qui est en cause, ou bien chez le père si l'individu est possédé par un génie de la lignée paternelle.

Le génie peut exiger une chèvre ou un boeuf. Si c'est une chèvre le "ndépp" dure quatre jours. Si c'est un boeuf il dure neuf jours.

C'est la famille du malade qui supporte tous les frais. La prêtresse, ses assistants, les griots qui battent le tam-tam longent chez le malade durant le ndépp.

Le ndépp peut être exécuté par les hommes aussi mais ils sont rares à le faire.

-0- La femme et la vie économique

La femme après ses activités domestiques, se livre à deux sortes d'activités :

- la commercialisation des produits de la pêche et de l'agriculture
- la conservation du poisson.

La commercialisation chez les lébous ne date pas de très longtemps. L'agriculture et la pêche assuraient à l'origine la seule subsistance de ces populations.

Avec l'évolution économique, la commercialisation est devenue indispensable. Au début les femmes vendaient le poisson et gagnaient 10 % du produit de la vente. Aujourd'hui la vente est effectuée sur la plage par les pêcheurs eux-mêmes, néanmoins certaines femmes peuvent acheter tout le produit de la pêche et aller le vendre sur le marché pour leur propre compte.

Cette forme de commerce est celle qui est pratiquée également dans le domaine de l'agriculture. Les femmes achètent les récoltes ou les prennent à crédit puis les vendent avec une marge bénéficiaire.

Le traitement et la conservation du poisson constituent la seconde spécialité des femmes. Le surplus de la pêche et certaines espèces de poissons sont destinés à être conservés par des méthodes parmi lesquelles on citera :

- la salaison*
- le fumage*
- la dessiccation.*

Ainsi selon le procédé utilisé, on obtiendra :

- . Le Gejj qui est du poisson salé et séché*
- . Le Keccax qui est du poisson fumé*

c). ROLES DES JEUNES ET LEURS RAPPORTS **AVEC LES ANCIENS**

Les jeunes tiennent une place honorable dans l'organisation sociale léboue. Ils formaient dans le passé les "Fereñ-Ndakaru" ou corps des jeunes lébous. Aujourd'hui ils ont une association portant le nom de "Rak topp mak, dom topp bay" qui désigne une hiérarchie basée sur le droit d'afnesse.

Les jeunes sont tous les individus âgés de moins de trente ans, âge où en général on prend femme. Ils sont divisés en "sociétés d'âge" où ils s'exercent à l'apprentissage des affaires publiques.

De tout temps et jusqu'à présent les jeunes sont les principaux auxiliaires. Ils constituent la main-d'oeuvre active dans la pêche et dans l'agriculture. Des actes de bienfaisance sont effectués aussi par eux. Les vieux n'ayant pas d'enfants pour les aider dans les travaux champêtres reçoivent l'aide des jeunes lors des jours de repos de ces derniers.

Certaines formes d'activités sont cependant rémunérées. Une classe d'âge peut offrir ses services à un particulier possédant des champs mais ne pouvant pas les cultiver. L'argent perçu pour ce travail est mis dans la caisse du groupe. Ce travail rémunéré est appelé "xaamba".

Les jeux, les régates, les séances de lutte et les danses folkloriques sont animés également par les jeunes.

Au sein de la famille cependant, le jeune est sous le joug de ses parents. Les campagnes de pêche organisées vers le sud lui permettent alors de s'éloigner de la structure familiale. L'adolescent séparé de sa famille subvient à ses propres besoins et il en profite pour économiser de l'argent. C'est le côté éducatif de ces campagnes. Au retour il remet intégralement son gain au chef de famille à qui revient l'initiative de l'utilisation rationnelle de cet argent. Le père peut alors chercher une femme pour son enfant sans même le consulter. Il en sera de même du côté de la fille.

La fille est choisie par les parents du garçon, qui des années durant l'ont observée, essayant de découvrir ses qualités. Dans la société léboue, la femme est presque l'égale de l'homme.

Elle amène sa contribution à l'effort de production, c'est ce qui pousse les parents à chercher une fille très brave capable de supporter les durs travaux. Si le choix des parents est fait, la mère du garçon dit à celle de la fille : "j'attache un morceau d'étoffe sur ta fille", ce qui veut dire qu'elle souhaite l'avoir comme bru. La mère de la fille avertit le père qui peut accepter ou refuser. S'il accepte, alors chaque année, les parents du garçon habillent la future femme de leur enfant.

2. Evolution de la collectivité

a) - Rapport avec le gouvernement

Jusqu'à présent au Cap-Vert, il existe les sept "ndomb - tank" qui sont les chefs traditionnels. Ce sont :

- Sérif -ndakaru
- Jaraaf
- Saltigé
- Ndey ji rééw
- Iliman
- Xaali.

Chaque fois que l'un d'entre eux meurt, il est remplacé. La structure politique léboue est maintenue intacte, même si elle a été quelque peu vidée de sa substance par l'administration coloniale et par les différentes administrations qui se sont succédées depuis l'indépendance.

Chaque village lébou a un chef de village traditionnel et un chef de village représentant l'administration. Le chef de village désigné par le gouvernement n'a /^{aucun} pouvoir au niveau des assemblées léboues quand on sait que c'est là que sont prises les grandes décisions concernant la communauté. S'il arrive qu'il y siége, il le fait en tant que membre de la communauté léboue, s'il est d'origine léboue, mais pas en tant que représentant du gouvernement.

Les chefs traditionnels jouissent toujours de la considération des autorités. Ils jouent un rôle important sur l'échiquier politique sénégalais. Chaque année les représentants de la collectivité sont reçus par le chef de l'état, ce qui ne se fait pour aucune autre ethnie au Sénégal.

b) - Attitude des jeunes

Avec la pénétration européenne, les rapports traditionnels entre les jeunes et les anciens connaissent des changements. Le service militaire obligatoire et l'enseignement ont entraîné la perturbation de la société léboue et de son système d'éducation.

Les premiers militaires revenus ont préféré aller travailler dans les entreprises. Les jeunes qui ont leur certificat d'études primaires vont travailler à Dakar. Un conflit éclate entre la vieille génération et la jeunesse. Plusieurs reproches sont faits aux jeunes. Le premier, c'est d'avoir abandonné la pêche, le second c'est de s'habiller à l'europpéenne et le troisième concerne le fait qu'ils gardent eux-mêmes leurs salaires ce qui est blâmable dans la société léboue.

Ces jeunes "parias" qu'on traite de paresseux ne peuvent plus épouser les filles léboues car l'honneur d'un chef de famille est que son gendre lui rapporte du poisson au retour de la pêche et qu'il lui désherbe son champ au moment des cultures, c'est le "muraot".

Ainsi, la seconde guerre mondiale sonne le glas de la structure socio-économique traditionnelle. On assiste à une véritable reconversion. Durant cette guerre la faim et le dénuement obligent les pêcheurs à aller travailler ailleurs. La pêche change de visage : d'activité de subsistance elle devient une activité commerciale. A partir de ce moment les jeunes intellectuels devenant les supports économiques de la famille, ébranlent progressivement les structures

traditionnelles.

L'autorité du père vis-à-vis de sa fille s'effrite également. La fille a des besoins matériels, surtout des biens de consommation d'origine européenne. Elle doit disposer d'argent pour en acquérir. A ce moment elle se défait du joug paternel et nourrit des sentiments pour des hommes qui ne sont pas des pêcheurs.

.. Réceptivité à la vie moderne.

Il est juste de reconnaître l'ouverture des jeunes au modernisme. Dans certains villages lébous comme Ngor, tous les jeunes sont scolarisés. Certains pêcheurs n'hésitent pas à suivre les cours du soir ou à se payer des cours par correspondance.

On peut remarquer aussi que certains jeunes bien avancés dans les études, quittent parfois l'école pour la pêche ; peut-être considèrent-ils la pêche plus rentable ?

Les matériels de pêche modernes sont maintenant plus acceptés que par le passé, car les pêcheurs comprennent mieux l'utilité et l'avantage de ces engins.

.. Intérêt des jeunes pour la pêche.

Les jeunes lébous soumis à la tentation de la vie moderne et aux multiples possibilités qui s'offrent à eux n'oublie pas toute l'importance que revêt la pêche sur le plan économique.

Ainsi dans un village comme Yoff quel que soit le niveau intellectuel de l'individu et quelle que soit sa profession, il s'intéresse toujours à certaines pratiques de pêche dont la plus courante est le filet. Il y a deux raisons à ce fait :

1) - Les hommes qui ne participent pas aux activités de la communauté ne sont pas considérés et sont tenus comme des étrangers vivant dans ce village.

2) - La rentabilité de la pêche est la seconde raison. La pêche au filet par exemple, bien que collective et parfois même sociale est rétribuée.

On assiste actuellement à un regain d'intérêt pour la pêche. Trois raisons justifient cette nouvelle attitude :

- le chômage et les insuccès scolaires
- les gains substantiels de la pêche
- la motorisation.

La motorisation a supprimé les efforts physiques indispensables à la conduite de la pirogue.

La pêche est devenue une activité très lucrative. Un pêcheur moyen peut gagner au moins quarante mille francs par mois. Certains grands pêcheurs arrivent à gagner plusieurs centaines de milliers de francs cfa par mois.

C'est l'intérêt qui guide maintenant les jeunes.

En marge de la pêche classique pratiquée en pirogue ou avec le filet sur les plages, on peut voir des adolescents faire la pêche à la ligne sur la plage ou la pêche au fusil marin en hivernage. Ce sont les gros poissons qui sont les plus recherchés. Ainsi certains espadons (Istiophorus americanus) peuvent coûter jusqu'à dix mille francs, le Djounneu (Cybium tritor) : quatre mille francs et le seudde (Sphyraena : brochet de mer) quatre mille francs aussi.

Il existe également une activité non négligeable : la cueillette des fruits de mer. C'est la source financière des associations.

Elle se pratique durant la période des grandes chaleurs. On récolte les oursins, les patelles et les pieds de biche qui se vendent à un bon prix. Les enfants et les femmes en profitent pour constituer leur caisse ou pour disposer d'argent de poche.

D. RITES ET FOLKLORE DE LA PÊCHE

Les lébous ne font pas exception dans la croyance et la pratique de certains rites que l'on voit dans presque tous les pays. Ils croient en l'existence d'esprits peuplant la mer. Ces génies bienfaisants ou malfaisants reçoivent régulièrement des offrandes à des périodes déterminées de l'année. Le début de la grande saison de la pêche est la période préférée, il correspond au mois de décembre.

Ces pratiques rituelles sont destinées à protéger les pêcheurs contre les dangers de la mer et à rendre la pêche très fructueuse.

Les lébous se cotisent pour acheter du mil, du sucre et du lait. Avec ces différentes denrées, ils préparent le "laax". Cette pratique animiste va prendre l'allure d'une grande fête.

Sur la plage règne une ambiance très animée au son du tam-tam. Des plats de "laax" sont disposés sur le sable fin et les gens s'y donnent à coeur joie.

Cette cérémonie rituelle est sous l'office des anciens ; ce sont eux qui effectuent l'offrande dans un endroit retiré et selon certaines pratiques ésotériques. Du lait est ensuite versé à la mer.

Au retour des anciens, la danse commence. Certains vont prendre de l'eau de mer dont ils aspergent leurs pirogues, tandis que

d'autres puisent une quantité avec laquelle ils se lavent. Selon les vieux quelque temps après l'accomplissement de ce rite, la mer devient poissonneuse, mais gare à eux les années où ils ne le célèbrent pas du tout ou le font tardivement.

CHAPITRE II - LA PIROGUE

La pirogue léboue représente le modèle d'embarcation le plus évolué sur la côte ouest africaine. Grâce à sa conformation et à la finesse de ses lignes, elle traverse allègrement la barre qui constitue l'un des grands obstacles à la navigation sur nos côtes .

Cette pirogue qui présente de grandes variations dans ses dimensions est un véritable ouvrage d'art par sa construction et sa décoration.

A. ORIGINE - EVOLUTION

La pirogue léboue actuelle est le terme ultime d'une évolution qui date de la nuit des temps. A l'origine, on avait tout simplement la pirogue monoxyle taillée d'une seule pièce, que l'on retrouve d'ailleurs jusqu'à présent chez certaines ethnies telles que les sérères. C'est une pirogue peu profonde propulsée à l'aide de rames.

La deuxième étape est la création de la pirogue avec bordage rapporté. La partie centrale de la pirogue s'effile aux extrémités, et les éperons viennent la prolonger. Les dimensions de l'embarcation se trouvent modifiées aussi bien au point de vue de la largeur, de la longueur que de la profondeur. La pirogue devient plus imposante. La traversée de la barre et la navigation se font ainsi aisément. La pirogue ne prend plus beaucoup d'eau grâce à ce bordage.

La troisième étape est l'emploi de la voile qui donne un certain essor à la pêche. La navigation se trouve facilitée dans une certaine mesure par l'utilisation de la force éolienne au lieu de la force musculaire qu'exigent les rames.

Actuellement, on s'oriente de plus en plus vers le remplacement des voiles par des moteurs. Les déplacements en mer cessent alors d'être tributaires des conditions atmosphériques.

On peut distinguer trois modèles de pirogue :

- la grande pirogue de huit places pouvant atteindre 14 à 17 mètres et même plus. Ce genre de pirogue est généralement une propriété du "pènc". Il est utilisé dans la pêche au filet. Son prix est compris actuellement entre 350 000 francs cfa et 400 000 francs cfa.

- la pirogue moyenne : elle mesure 7 à 9 mètres. Elle coûte 75 000 francs cfa.

- la petite pirogue : elle a une longueur de 4,5 mètres. Elle sert à la pêche individuelle.

B. CONSTRUCTION DE LA PIROGUE

1. Le bois

Différentes espèces végétales sont utilisées et les lébous connaissent bien leurs qualités et leurs défauts. Les arbres les plus utilisés sont :

- le "benteñe" ou fromager (Bombax costatum)
- le "xay" ou caïlcédrat (Khaya senegalensis)
- le "sa itan" (Daniella oliveri)
- le "kàdd" (Faidherbia albida)
- le "tomboyeri" (Antiaris africana, Chlorophora regia)

Ces bois sont utilisés uniquement pour la construction du mandiff.

Le "benteffe", le "santan", le "kàdd" présentent l'avantage de flotter lorsque la pirogue chavire. Le "xay" au contraire s'enfonce en cas de renversement de la pirogue. Cependant, avec les méthodes actuelles de travail du bois et la mise en place des "parga" on peut réduire considérablement les défauts de ce bois. Les lébous distinguent deux espèces de "xay" :

- "xay bu weex" littéralement le "xay" blanc
- "xay bu ñul" signifiant le "xay" noir.

Le "xay" blanc bien taillé peut surnager si la pirogue se retourne tandis que le "xay" noir s'enfonce quelle que soit la technique utilisée, c'est ce qui perd les pêcheurs en mer.

2. Construction proprement dite (Fig. 1)

La construction de la pirogue proprement dite comporte plusieurs opérations. Il y a une spécialisation du travail. Le premier maillon de la chaîne est le commerçant qui demande un permis de coupe au service des Eaux et Forêts. Tout individu peut pratiquer ce commerce quelle que soit son ethnie. Ce commerçant recrute des laobés pour abattre l'arbre et évider sommairement le tronc obtenu.

Au Sénégal, les laobés forment l'ethnie spécialisée dans le travail du bois. Le tronc partiellement évidé est ensuite vendu aux pêcheurs. Dans le passé, c'est le patriarche même de la famille qui va choisir l'arbre qui convient et appelle un laobé pour l'abattage.

Le lébou confie son tronc d'arbre à un charpentier qui

réalise réellement la construction de la pirogue. Il évide le tronc et lui donne sa forme définitive. Ce tronc ainsi taillé est appelé "mandiï". Il sera le fond de la pirogue. A l'origine c'était ce "mandiï" qui servait d'embarcation.

L'étape suivante est la mise en place du bordage. Ce bordage est constitué de planches longitudinales superposées latéralement. Il y a trois rangées de planches. Chaque rangée porte un nom. La planche fixée sur le "mandiï" est le "bori", la seconde rangée clouée latéralement sur le "bori" est appelée "parga" par les lébous et "farga" par les guet-ndariens. Le "coog" constitue le rebord supérieur. Il est encadré par le "Kordoï" ou "molor" qui déborde latéralement. Le bordage est fait en bois de sapin ou de samba.

Des éperons appelés "coon" sont fixés sur le "mandiï" et prolongent en avant et en arrière l'ensemble "mandiï" et "bori". Sur certaines pirogues les éperons prolongent uniquement le "mandiï". Ces éperons dont la base est trapézoïdale vont s'éfilant jusqu'à leur extrémité. Ils sont constitués d'un assemblage de pièces superposées et clouées. Ils représentent l'une des particularités de la pirogue léboue et contribuent à lui donner sa belle conformation.

Le "parga" et le "coog" viennent se fixer par chacune de leurs extrémités sur le "ndaï", planches courtes qui surplombent obliquement les éperons auxquels ils sont assujettis par une tige de fer.

Les deux bords latéraux de la pirogue sont réunis par le "lé", pièce de bois dont le rôle est de soutenir le mât et d'éviter l'écartement du bordage. Ce "lé" est placé au tiers avant de la pirogue.

A l'intérieur de la pirogue se trouve le "làmplatër" = pièce de bois parallépipédique fixée sur le "mandiï" et présentant un creux qui sert de support au mât. Des planches placées transversalement tiennent lieu de bancs et sont appelés "banco".

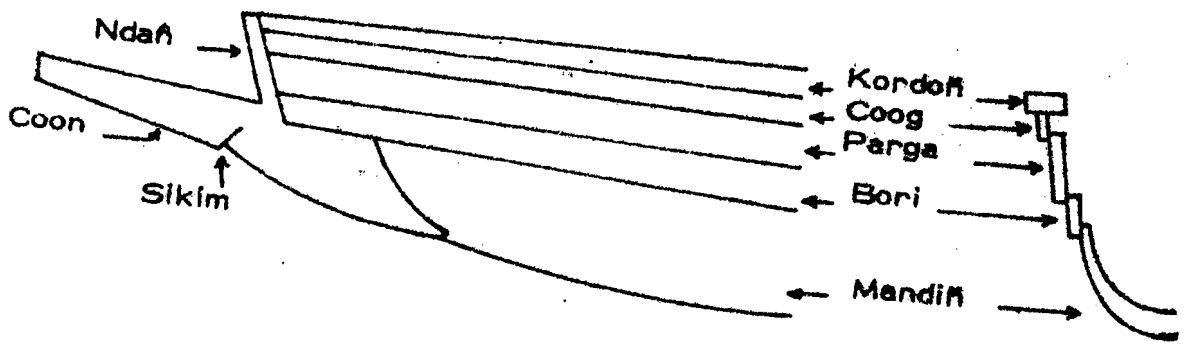


FIG. 1 - STRUCTURE DE LA PIROGUE

L'étanchéité de la pirogue est assurée par la mise en place de toile forte et de goudron entre les différentes planches qui composent le bordage.

Après avoir construit sa pirogue, le lébou conformément à ses croyances fait appel aux forces surnaturelles pour qu'elles lui soient favorables et préservent son embarcation des effets maléfiques.

3. Les gris-gris ou "galoju-gaal"

Souvent des cornes de mouton sont visibles sur les pirogues lébous. Ce sont les talismans. Ces cornes sont prélevées sur des animaux sacrifiés lors de la tabaski ou du "tamxarit", ou lors des baptêmes.

Ces cornes peuvent renfermer des versets de coran, des racines, du mil et du sel recouverts de sable. A côté de ces cornes on a aussi parfois des morceaux d'étoffe contenant des racines, des écorces et des fleurs prélevées à des saisons déterminées et selon des rites connus des seuls initiés. Certains vieux lébous sont dépositaires de cette science occulte et on a recours à eux pour la fabrication de ces talismans.

4. Décoration de la pirogue

Ce travail est souvent effectué par le lébou. Il s'agit de peindre le revêtement externe de la pirogue. Les couleurs utilisées sont le plus souvent le rouge, le vert, le jaune, le bleu et le blanc.

Le peintre laisse libre cours à son imagination. Les motifs représentent des algues, des coquillages, des poissons, le drapeau sénégalais et quelquefois le drapeau français, un avion,

un train ou des animaux tels que le lion, le serpent et le lièvre. Les drapeaux ont une double signification, ils symbolisent le lien sentimental unissant ces pêcheurs à la France car parmi eux on trouve souvent des anciens combattants ; le second rôle, c'est de permettre la reconnaissance de l'identité nationale de ces pirogues en cas de perte. Les animaux, l'avion et le train ont une valeur de symbole : ils rappellent la force, le danger et la rapidité. Quelques formules sacrées, tirées du coran et peintes avec art sont également très fréquentes.

Le nom de la pirogue figure à l'une des extrémités ou au milieu de la pirogue. C'est le nom du parrain ou de la marraine. C'est ce parrain qui achète les pots de peinture destinés à la décoration, il offre parfois la voile.

Le baptême d'une pirogue est souvent l'occasion de vraies festivités surtout lorsqu'on lui donne le nom d'une femme.

Chaque fois que la pirogue revient de la pêche, le parrain a droit à sa part de poisson. S'il est marchand de poisson il peut acheter à chaque retour de pêche tout le produit de la capture.

Dans le passé la décoration donnait lieu à une véritable concurrence de la plus belle pirogue. Les grandes pirogues sont réparées en hivernage. En fin d'hivernage on les repeint pour les mettre à l'eau à la saison "noor". Les voiles sont neuves et les rames sont peintes avec la couleur dominante de la pirogue. La mise à l'eau des grandes pirogues se fait à une date déterminée, c'est un événement annuel. Les pirogues aux couleurs chatoyantes voguant sur les flots offrent un spectacle pittoresque.

C. MOYENS DE PROPULSION

Actuellement les lébous utilisent trois moyens de propulsion qui sont :

- les rames
- la voile
- le moteur

1. Les rames

C'est le moyen de propulsion le plus primitif. Différentes sortes de rames sont utilisées. Elles sont taillées suivant des formes variables. Selon leur rôle, on distingue :

- le "jowu -tog"
- le "jayir"

Le "jowtog" a une longueur variable selon la corpulence du pêcheur qui l'utilise. Il fait en moyenne 1,30 mètre. Il est composé d'une partie cylindrique prolongée par une palette en forme de feuille. Il est fait en bois de wéen (Pterocarpus erinaceus) qui est très résistant. Cette rame en bois de wéen présente l'avantage de flotter si elle glisse des mains du pagayeur.

Le "jayir" mesure 4,50 mètres. Il présente une partie cylindrique de 1,50 mètre et une partie à peu près quadrangulaire se terminant par une pointe, cette dernière portion mesure 2 mètres. Comme le "jowu-tog", le "jayir" est fait en bois de wéen, mais il a un rôle tout à fait différent. Si le "jowu-tog" sert à la propulsion, le jayir est utilisé essentiellement comme gouvernail, il sert à l'orientation de la pirogue. Il est tenu par le "moolu geen" ou barreur. Le "moolu geen" se place à l'arrière de la pirogue. C'est un poste difficile à tenir car il exige du pêcheur qu'il soit toujours debout.

2. La voile

La voile léboue de création récente provient peut-être de la voile européenne, mais elle a été transformée et adaptée aux techniques léboues.

C'est une voile quadrangulaire en "malicane". La périphérie de cette toile est renforcée et doublée d'une corde.

Des cordelettes sont attachées sur l'un des côtés. Elles portent le nom de "raskaas" et elles servent à attacher la voile au mât.

Les différentes techniques de mise de la voile

Dans la navigation à voile, la variation de la vitesse dépend essentiellement de la surface de voile exposée au vent. Ainsi, selon la force du vent, et selon la vitesse voulue, le pêcheur adopte des techniques différentes pour la mise de la voile. Quatre techniques sont à distinguer :

a) le wantarээр - Fig. n° 2

Il est pratiqué lorsqu'un vent favorable souffle en poupe. Le "molu bay mar" qui est le second après le barreur s'occupe de la manipulation de la voile par un jeu de cordes.

b) le "laafu njugup" ou aile de chauve-souris, Fig. n° 3

Quand la pirogue ne peut plus supporter la poussée du vent, il faut réduire la voile jusqu'à avoir un triangle. C'est une méthode dérivant du wantarээр.

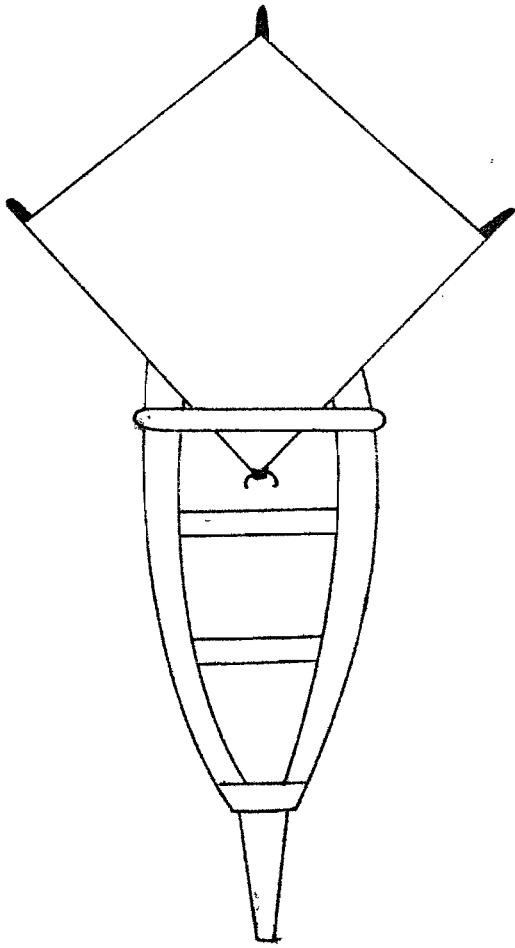
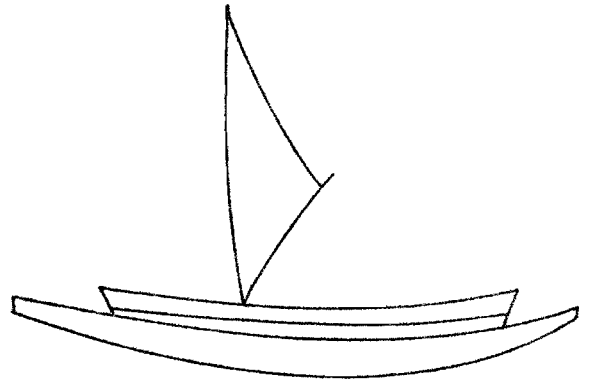


FIG. 2 - WANTAREER - Vue de face



WANTAREER - Vue de profil

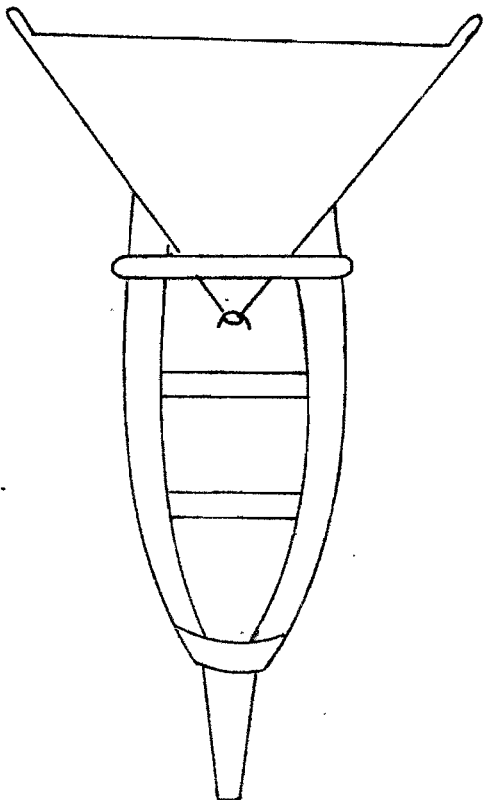
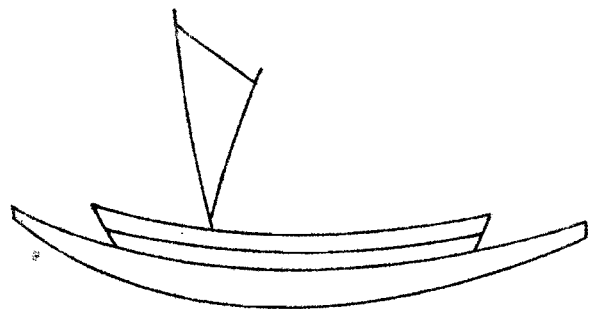


FIG. 3 - LAAFU NJUGUP -Vue de face



LAAFU NJUGUP - Vue de profil

c) le larga, Fig. n° 4

Il est utilisé quand un vent favorable vient du flanc droit. A ce moment tout le travail est confié au "molu bay mar" qui manipule avec dextérité les "berngué", cordes reliées au mât. C'est de lui que dépend l'utilisation rationnelle de la force du vent.

Un autre pêcheur debout sur le bord de la pirogue tient une corde reliée au mât principal, cette corde porte le nom de "dèrik". Ce pêcheur est choisi pour sa force et son courage.

d) le bordas Fig. N° 5

On l'utilise le plus souvent quand la direction du vent est très défavorable. C'est une technique difficile, seuls les pêcheurs très expérimentés la pratiquent, quand les autres préfèrent pagayer. Ce terme de "bordas" est emprunté aux pêcheurs bretons. Il consiste à coucher le mât principal sur le rebord de la pirogue

3. LE moteur

Moyen de propulsion moderne, le moteur hors-bord offre certains avantages qui sont :

- autonomie de la navigation vis-à-vis des conditions climatiques ;
- aisance dans la conduite de la pirogue.

Il est adapté à la pirogue par une ouverture faite sur le fond du mandiff. Une caisse est centrée sur cette ouverture, c'est la caisse du moteur. L'emplacement du moteur est différent selon le modèle de la pirogue. Sur les grandes pirogues, le moteur est placé au centre, tandis que pour les pirogues moyennes il est à l'arrière de l'embarcation dans un trou du "coon" et fixé sur le

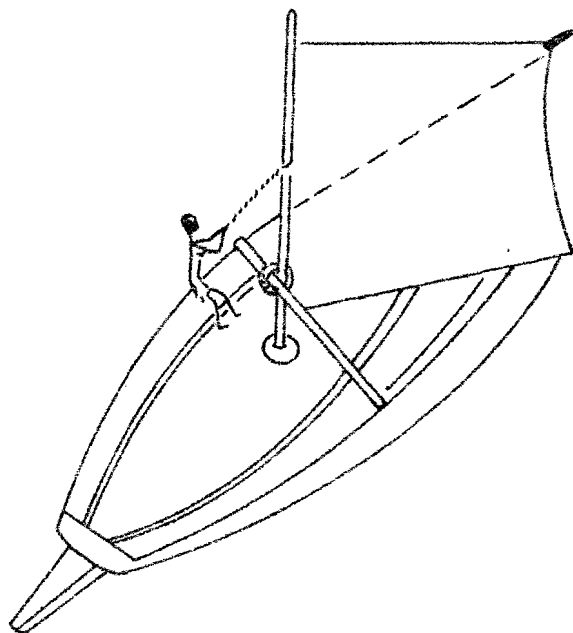
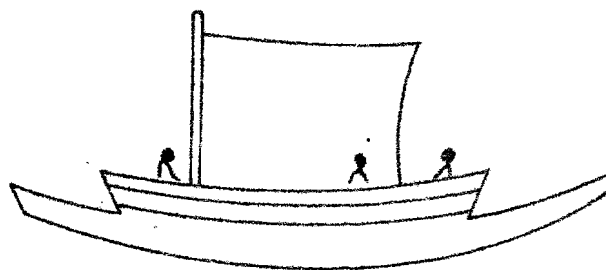


Fig. 4 - LARGA : vue de 3/4



LARGA : vue de profil

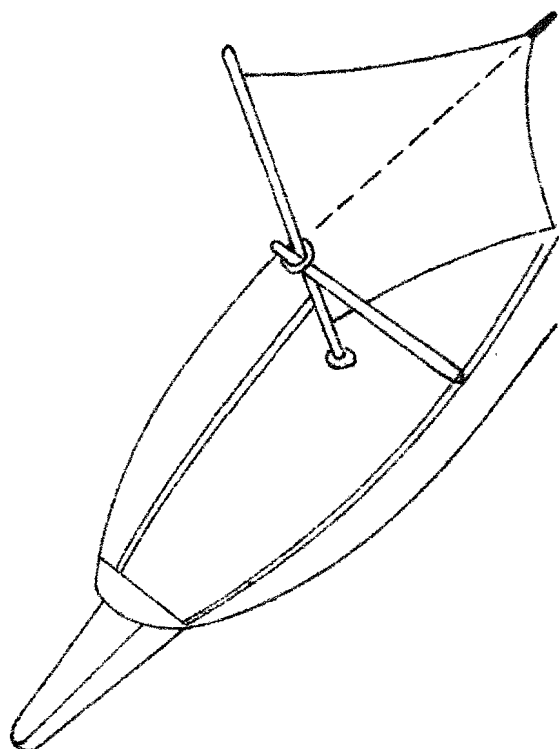
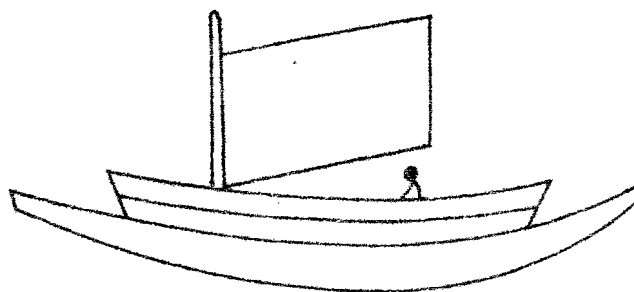


Fig. 5 - BORDAS : vue de 3/4



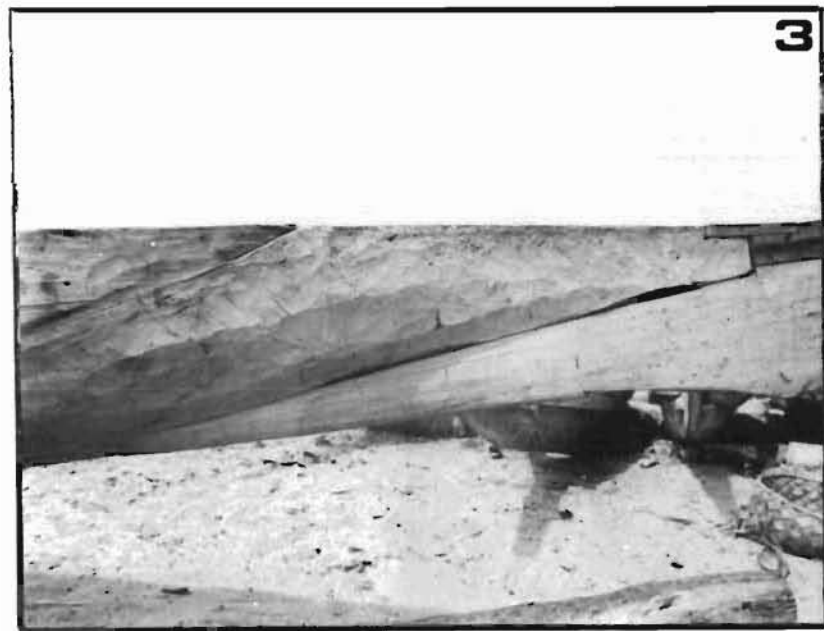
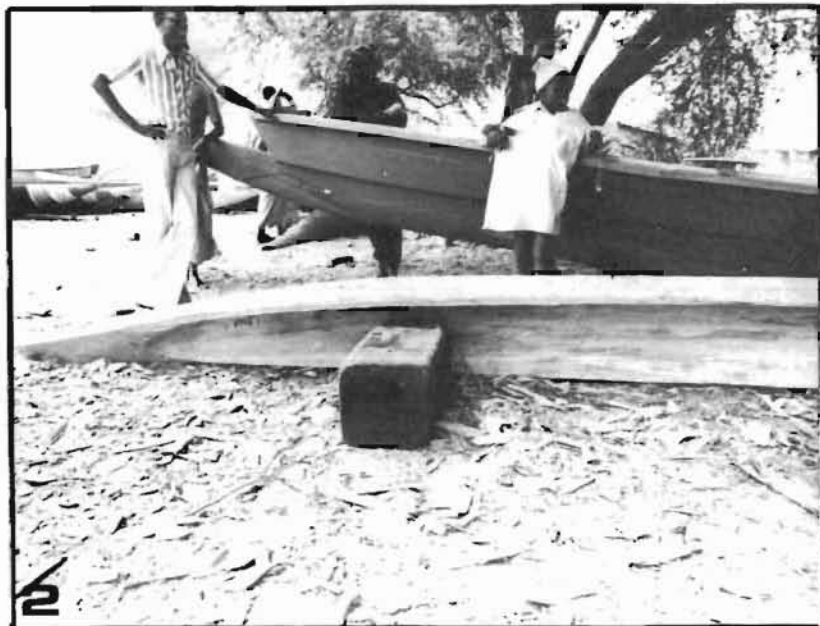
BORDAS : vue de profil

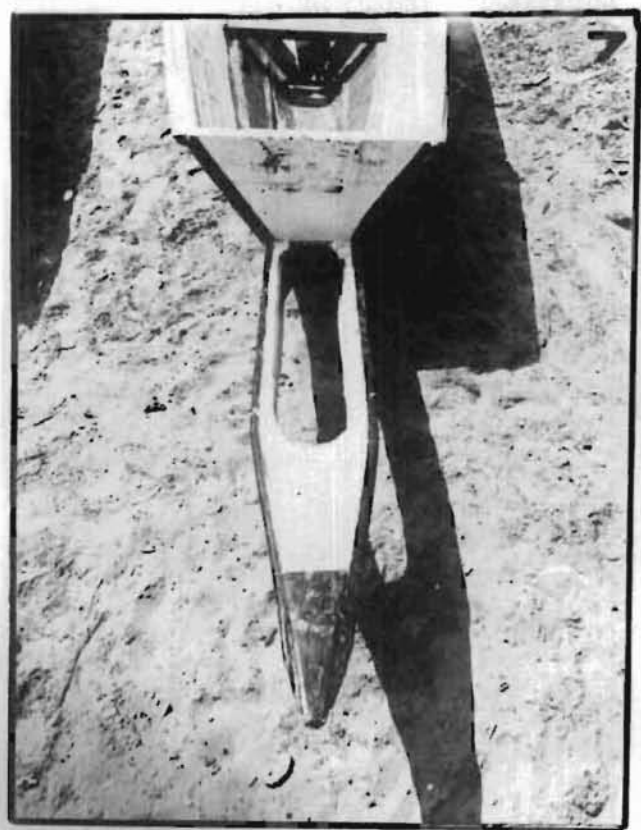
ndañ,

La puissance des moteurs utilisés est variable. On distingue des moteurs de 25 chevaux pour les grandes pirogues, des moteurs de 18 à 20 chevaux pour les pirogues moyennes et des moteurs de 6 chevaux pour les petites pirogues.

LEGENDE DES PHOTOGRAPHIES

- FIG. 1** *Tronc d'arbre dégrossi et creusé sommairement par les laobés.*
- FIG. 2** *Tronc d'arbre travaillé par les charpentiers et servant de fond à la pirogue léboue.*
- FIG. 3** *Mode de fixation de l'épéron sur le tronc.*
- FIG. 4** *Avant d'une pirogue avec le fond prolongé par l'épéron, les bordages. On remarquera les principaux motifs de décoration des pirogues.*
- FIG. 5** *Travail d'étanchéité à l'aide d'une forte toile (provenant de tuyau de pompier) et de goudron.*
- FIG. 6** *Charpentier creusant un tronc à l'aide d'instruments rudimentaires. On remarquera la précision du travail.*
- FIG. 7** *Epéron postérieur évidé d'une pirogue permettant le second mode de fixation du moteur hors-bord.*
- FIG. 8** *Intérieur d'une pirogue avec le puits rectangulaire permettant la fixation du moteur hors-bord.*





CHAPITRE III - SCIENCES DE LA NAVIGATION

Peuple de cultivateurs et de pêcheurs, les lébous se sont intéressés aux éléments de la nature pouvant leur être utiles dans leurs activités. Ainsi, depuis longtemps ils ont appris les signes précurseurs des changements du temps et l'orientation selon la position des astres. Ils possèdent une parfaite connaissance des vents et des mouvements de la mer.

A. L'ASTRONOMIE CHEZ LES LÉBOUS - Carte n°3

Les lébous n'ont pas créé d'appareils pour l'orientation en mer. La boussole est un instrument qui leur est totalement inconnu. Cependant cette absence ne constitue pas pour eux un handicap. Ils ne connaissent pas de difficultés d'orientation, même la nuit. Leur connaissance exacte des astres, de leur trajectoire et de leur position selon les heures et selon les saisons leur permet de déterminer avec précision la direction à suivre en mer soit pour le retour vers la terre ferme ou bien lors de leurs mouvements saisonniers vers le sud. Ils ont donné des noms à un grand nombre d'étoiles et les plus importantes parmi elles sont présentées ici. Carte N° 3

1. Le Deloofi : les pleiades

C'est un groupe de sept étoiles formant à peu près un triangle. Il a une trajectoire annuelle : de septembre à décembre il est à l'est et d'avril à juillet il est à l'ouest.

Lors de la pêche nocturne à Mbour, ce groupe d'étoiles est très utile.

2. Senjbi : Sirius

*Senjbi signifie littéralement ce qui est écla-
tant de lumière.*

*Cette étoile est située au sud-est. Elle sert lors de la
migration à Joal et à Banjul.*

3. Buntu Kër Mèkk : Le carré de Pégase

*La traduction littérale donne : la porte de
la Mecque. Groupe de 4 étoiles situées à l'est et apparaissant à
l'heure de la prière du soir.*

4. Biddéew daac : les Gémeaux

*Elles apparaissent à l'est vers minuit à la
saison "noor" (janvier-février-mars).*

5. Mdey-ndey : La croix du Sud

5. Kajjal noor ag nawet : La voie lactée

*Groupe d'étoiles dont certaines sont brillantes
d'autres pâles. Il est orienté vers le nord.*

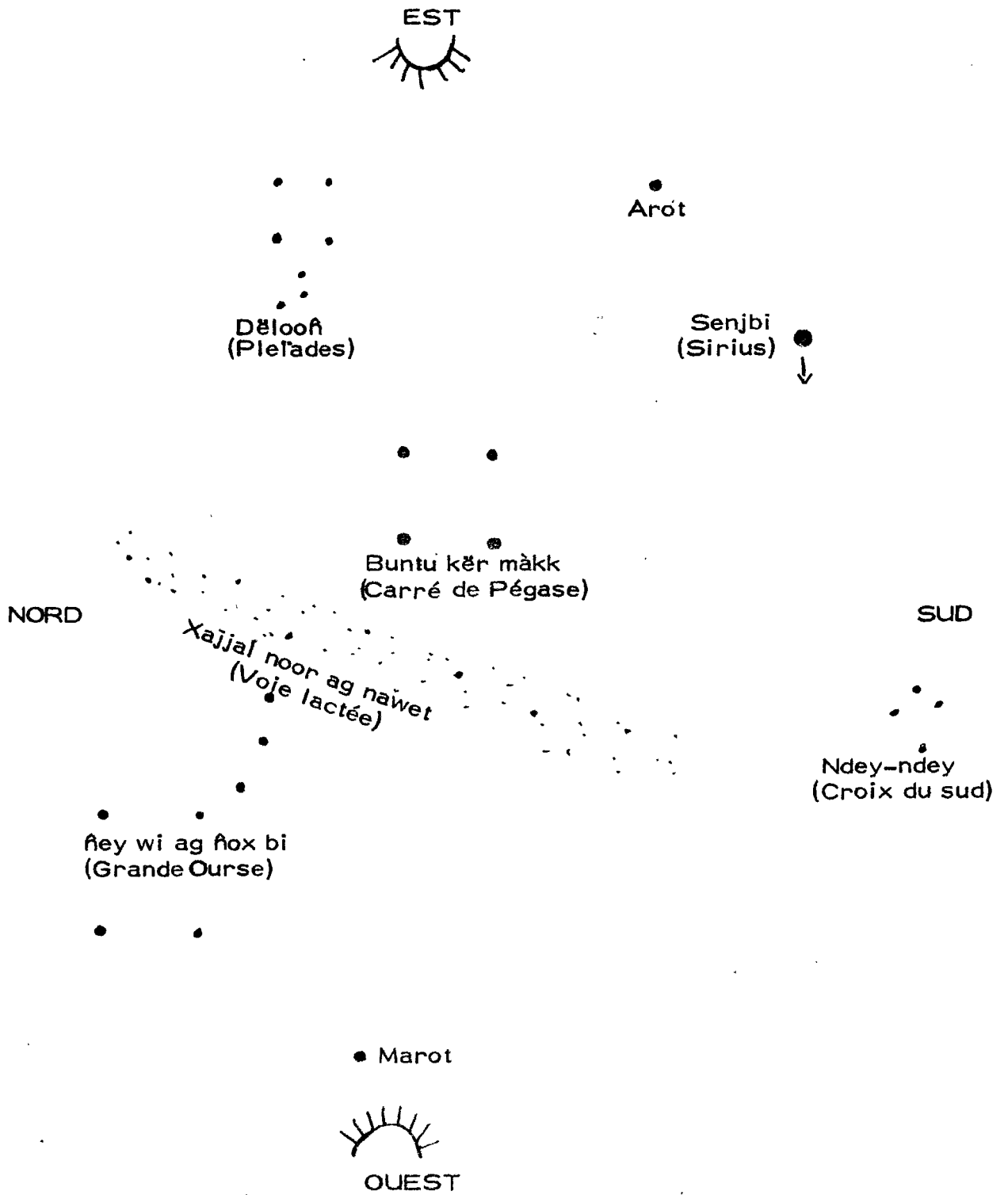
7. fiw wi ag fiw bi = La grande ourse

Elle signifie "l'éléphant et sa trompe".

*Groupe de sept étoiles dont le nom est assez
évocateur.*

B. LES VENTS - Carte n° 4

Les rames et les vents ont été au début les seuls



CARTE N° 3 - CARTE DU CIEL SELON UN VIEUX LEBOU

éléments propulseurs de la pirogue léboue. C'est une pirogue à voile qui réclame donc du vent pour atteindre une certaine vitesse de déplacement. Les lébous se sont ainsi intéressés aux vents et sont en mesure de les différencier. Ils distinguent des vents favorables et des vents défavorables à la navigation et ils leur attribuent des noms. Il faut noter que leurs connaissances empiriques correspondent parfaitement aux données scientifiques actuelles. Ces vents sont représentés sur la carte N° 4.

1. Kanaff et Barisu Peefi : Les Alizés

Ce sont des vents du nord. Ils soufflent à la saison "noor" qui dure de janvier à avril. Ces deux vents correspondent aux alizés dont la direction subit une rotation d'est en ouest.

a) - Kasaff : Faraxaan

Il correspond à la fois à une évolution diurne de l'alizé du nord et à une avancée vers l'est de l'anticyclone des Açores. Ce vent souffle le plus souvent le jour. Il entraîne la formation d'une petite houle et des phénomènes d'"Up welling". C'est ce qui explique en partie l'abondance du poisson à cette période.

Les pêcheurs disent que si ce vent souffle et que le ciel devient rougeâtre, c'est un signe de danger, car sous peu la mer deviendra furieuse.

b) - Barisu . Peefi

Il correspond à une évolution diurne de l'alizé et à un déplacement vers l'ouest de l'anticyclone des Açores. Il correspond certainement au hëgg. Il a une orientation

nord-ouest, qui témoigne des descentes de masses d'air froid venant de l'Atlantique nord. Une grande houle est formée à ce moment.

La rotation des alizés s'explique plus facilement par les différences de pression entre la terre et l'océan engendrées par leur différence de température.

2. Baris : Brise

Vent d'ouest. Ce peut être le vent de l'extrémité sud d'un talweg en saison froide. En hivernage cette brise est du vent du sud ouest dévié par les dépressions créées au large de Dakar. L'influence de ce vent est plus nettement ressentie en hivernage car il rafraîchit le littoral.

Quand ce vent commence à souffler sa force est très grande, les pêcheurs l'appellent alors "baris bu bess" voulant dire: nouvelle brise. Si sa force diminue on l'appelle : "baris bu maget" signifiant : "vieille brise".

3. Mboya = Harmattan

Vent d'est. C'est un vent chaud et sec qui ne dure pas toute la journée. Il souffle le matin jusqu'au début de l'après-midi durant la période qui s'étend de décembre à juin.

4. Garefi : Vent des tornades

Il souffle en hivernage et vient de la même direction que les nuages. Il a déjà entraîné la perte de plusieurs pirogues.

5. Sambaraax : Mousson

C'est un vent du sud, très humide. En hivernage, il peut souffler à n'importe quel instant et son intensité est variable.

Il dessèche les cultures et les arbres sur le littoral à cause des particules salines qu'il transporte. Cependant c'est un vent favorable. On détecte les moments où il va souffler par la surface de la mer qui se hérissé d'ondes ou de petites vagues.

6. Lakkum tegg

Vent du sud-ouest. Il correspond à la pénétration de mousson par des vents provenant de l'anticyclone de Sainte Hélène déviés par la présence d'une formation cyclonique intéressant la région du Cap-Vert. C'est un vent fréquent en hivernage mais non permanent. Il est dangereux pour les pêcheurs.

7. Jaas

Vent du sud-est soufflant au début et en fin d'hivernage. Il est lié à la pénétration déviée de l'anticyclone des Açores. Les populations le ressentent surtout en fin d'hivernage.

C. LES COURANTS MARINS OU NDAW -Carte n°5

Les courants marins font également partie de l'éventail de connaissances que les africains possèdent de la mer. Grâce à une longue expérience acquise au cours des siècles, les lébous connaissent parfaitement les principaux courants au large

de nos côtes. Si l'existence de ces courants est reconnue à l'unanimité, cependant les noms qu'on leur attribue sont très variables. Un même courant peut avoir des appellations différentes selon les villages auxquels on s'adresse.

Les deux grands courants marins des côtes ouest-africaines sont connus des lébous. Il s'agit du courant froid des Canaries et le contre courant équatorial. Le courant des canaries est appelé "xiiru gopp" par les lébous, il sillonne les eaux de la presqu'île de décembre à avril. Il a alors une orientation nord-sud. C'est un courant froid.

Le contre-courant équatorial appelé "xiiru kaw" commence à se faire sentir au mois de mai et devient très net en hivernage. Il remonte du sud vers le nord. C'est un courant chaud.

En dehors de ces grands courants, les lébous distinguent d'autres types de courants qui sont des courants de marées. Ils établissent une relation entre la lune et la marée, principe scientifiquement admis. Selon ces pêcheurs, à la disparition de la lune, la mer est très agitée et les marées plus hautes que d'habitude. Cette marée particulièrement haute, est appelée "waamé". Ce "waamé" est observé également du 1^{er} au 15^e jour de lunaison. Il existe donc deux périodes correspondant à des marées très hautes. Ce sont :

- la période où la lune disparaît
- la période de pleine lune.

L'état que les lébous appellent "caal" et qui est un état de calme de l'océan survient du 5^e au 10^e jour après l'apparition de la lune.

Les courants liés à ces phénomènes de marée sont : kayaf, xiir bu mag, pofic, ceendiif, reefi.

a) Kayaf

Courant de marée haute. Il se dirige vers le nord et il est plus marqué en hivernage.

Si la marée basse commence, ce courant disparaît, puis on a l'étal pendant 30 minutes à 1 heure et le reef survient.

b) Xiir bu mag : xiiru suuf

Orienté vers l'ouest et dérivant du Kayaf lorsque celui-ci perd un peu de sa force, Il est plus fréquent au coroon et en hivernage.

c) Reef : ndaw tank

Survient à la marée basse. Il est orienté vers le sud et il est très important à la saison "noor".

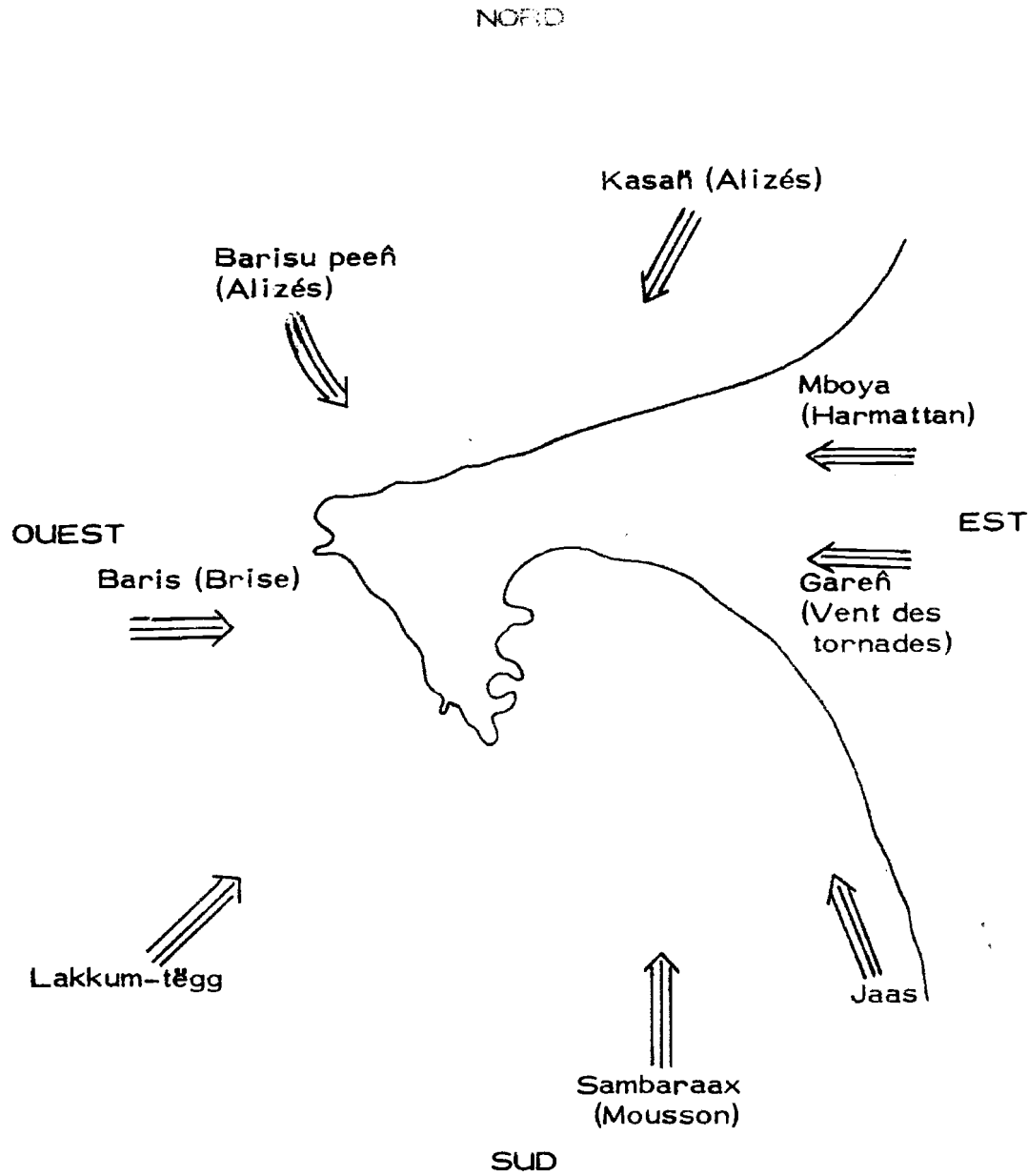
d) Ceendif

Il se dirige vers l'est, et apparait au moment où reef va disparaître.

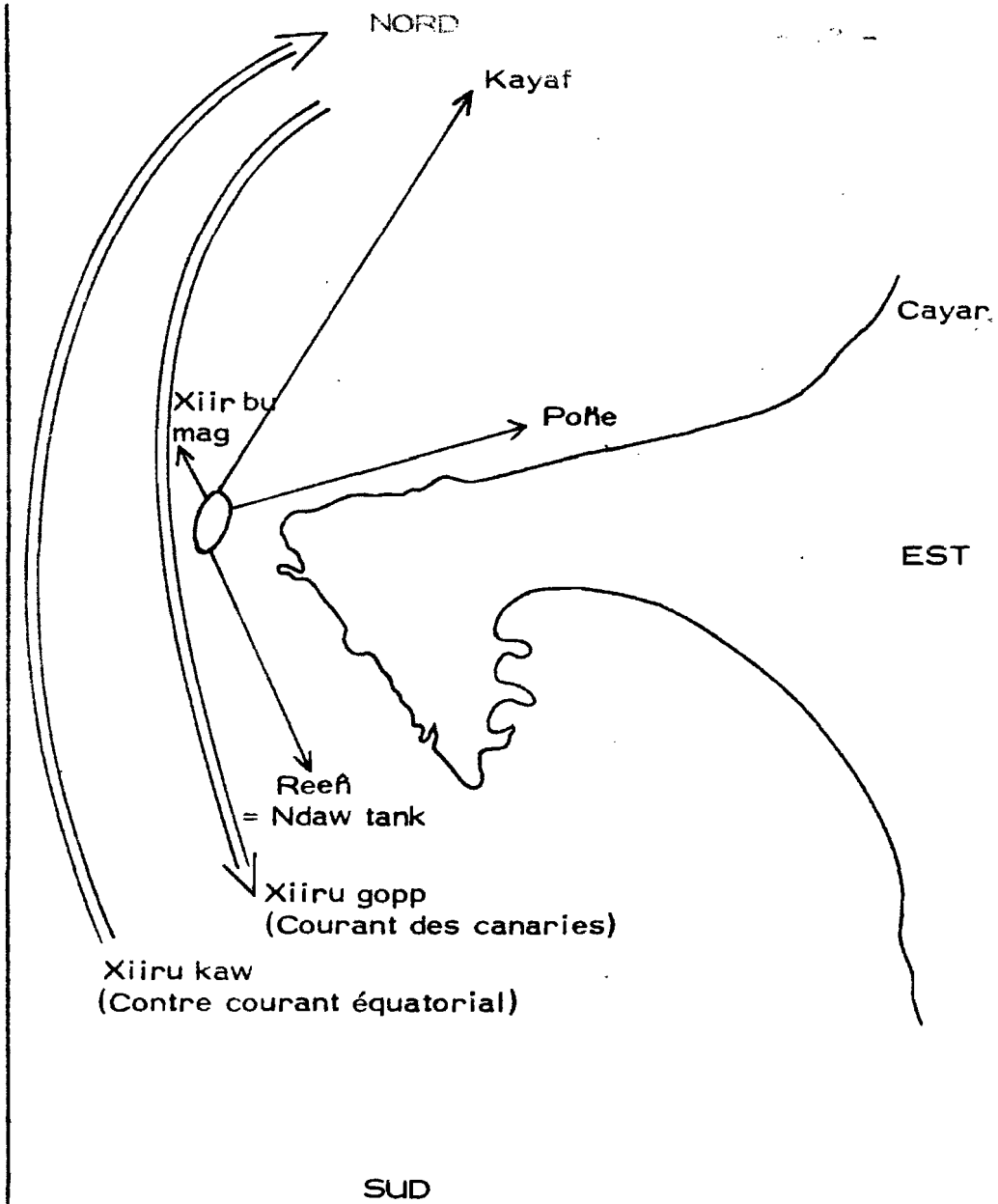
e) Poffe

Apparaît le plus souvent au 2e ou 3e jour après l'apparition de la lune, juste avant le "caal".

Il existe encore un autre phénomène décrit par les lébous et confirmé par des études scientifiques. C'est l'existence de courants superposés et de sens contraires. Ces courants sont alors appelés "ndaw bu nguri". Ils se produisent surtout au moment où la lune a disparu. Ce phénomène est décelé par le fait que les lignes vont en sens contraire de celui du courant de surface.



CARTE N° 4 - LES VENTS



CARTE N° 5 - LES COURANTS MARINS

L'existence de ces contre-courants a été bien démontrée au large de nos côtes, surtout la côte sud.

D. LE "GANNAX" OU LA HOULE

Selon la saison, le sens de déplacement du "gannax" est variable. A la saison "noor" (janvier-février-mars) la houle descend du nord vers le sud. A ce moment certaines espèces de poissons telles que le "coof" (Epinephelus aenus), le doy (Epinephelus goreensis), le "Kôôc" (Epinephelus gigas = Mérout de Méditerranée) et le "Jareñ" (Dentex filusus) l'accompagnent.

Au "coroon" (avril, mai, juin) la houle remonte vers le nord et avec elle, les espèces de poissons qui lui sont associées disparaissent.

Cette migration de poissons qui suivent le sens de la houle s'explique par la recherche de certaines conditions de température, de salinité et aussi la quête du plancton.

Les lébous ont compris ce phénomène de la houle et ils l'utilisent pour s'orienter en mer : pour s'éloigner des côtes ou pour retourner sur la terre ferme ils prennent toujours soin de croiser le "gannax".

E. DETERMINATION DES LIEUX DE PECHE OU XEER

Chaque "xeer" porte le nom de celui qui l'a découvert ou bien le nom de l'élément qu'on prend comme repère. Il porte parfois aussi le nom de l'espèce de poisson qui peuple l'endroit.

La traduction exacte de "xeer", c'est pierre ou rocher. Pour plus de commodité dans le langage marin pour indiquer un site on parle de rocher.

Quand le pêcheur découvre un endroit poissonneux, il mouille le "serasse" signifiant l'ancre. Il apprécie la profondeur à partir du "tambal" qui est une corde de l'ancre. La profondeur est évaluée en "xaassab" et en "ñay". Le "ñay" correspond à la longueur d'une corde étendue sur la poitrine et se terminant au bout des doigts, les bras étant en croix. Le "xaassab", c'est la longueur de l'avant bras plus la main. Il existe des sous-multiples : le loxo, c'est la main, et le baram, le doigt.

Après détermination de la profondeur exacte, on ajoute au "tambal" une certaine longueur de corde qui est variable selon que la mer est agitée ou non. Cette augmentation donne plus de liberté de mouvement à la pirogue.

Cette méthode repose donc essentiellement sur le sondage, l'appréciation de la profondeur.

Il existe également une autre méthode de reconnaissance. Elle consiste à aligner deux à deux quatre éléments situés sur le continent : c'est une méthode très précise.

Par ces méthodes de sondage les pêcheurs arrivent à déterminer la cartographie sous marine d'autant plus qu'ils connaissent l'écologie des différentes espèces de poissons. Il existe selon eux des "jènu xeer" ou poissons de rocher et des "jènu wehe" ou poissons des espaces sablonneux : ici l'eau est claire, tandis que sur les rochers la mer est sombre.

Quand les pêcheurs arrivent sur le "xeer", ils font le "xewal", "xew" voulant dire fête, événement. Cela consiste à

jeter à l'eau de petits poissons écrasés et déchiquetés. Ça sert à attirer le poisson et à aiguïser son appétit. On attend alors quelques instants pour commencer la pêche.

Le pêcheur qui découvre un "xeer" le cache jalousement à ses collègues. Il le considère comme une propriété privée. Tous les membres de l'équipage sont tenus de conserver le secret. C'est la raison pour laquelle on ne met en général dans sa pirogue que les membres de sa propre famille, un étranger étant capable un jour, de divulguer le secret.

Dans la détermination des lieux de pêche, le lébor n'oublie pas de tenir compte du courant. L'orientation de la pirogue est variable car elle dérive selon le sens du courant. Un pêcheur expérimenté connaissant bien les courants retrouve facilement le "xeer" même si la pirogue dérive.

CHAPITRE IV - LES ENGINS DE PÊCHE

La capture du poisson nécessite l'utilisation de certains instruments. Les lébous ont tôt fait de le comprendre. Ainsi depuis très longtemps ils ont créé leurs propres engins et ne cessent de les améliorer. Les principaux moyens de pêche utilisés sont les filets et les lignes.

A. LES FILETS

Différentes sortes de filets servent dans la pêche. Dans le passé tous ces filets étaient confectionnés avec des fils de cotonnade, mais depuis quelques années ils sont faits en nylon.

1. Le Mbaal lao (Fig. n° 7)

Description : c'est un filet de plage. Il est quadrangulaire et élargi à sa partie centrale. Il a une longueur de 100 à 300 mètres, sa hauteur est variable selon la profondeur de la mer en bordure de la plage.

Maintenant ce filet est le plus souvent en nylon et de préférence de couleur verte ou bleue. La largeur des mailles est différente selon les portions de filet. A la partie centrale on a des mailles de un doigt et demi, ce qui correspond à peu près à 3 centimètres. Ceci donne de la résistance à cette partie centrale qui doit supporter tout le poids de la capture. Aux deux extrémités du filet qu'on appelle "tanku mbaal" ou pied du filet, les mailles

sont plus grandes et font 4 centimètres de large. Les deux bords latéraux du filet sont fixés à des bâtons qu'on appelle les "jandire", lesquels servent de point d'attache aux "tambals" : cordes qui servent à tirer le filet.

Des flotteurs sont fixés à la ralingue supérieure qu'on appelle "rëbbu kaw". Autrefois ils étaient en liège et maintenant en matière synthétique. L'intervalle entre flotteurs est plus petit au centre qu'aux extrémités et fait une longueur de 1 mètre.

A la ralingue inférieure ou "rëbbu-suuf" sont fixées des masses de plomb aplaties autour de la corde.

Dans le passé, le "mbaal-lao" était tissé par l'ensemble des pêcheurs ; de nos jours, il est acheté directement dans les magasins qui vendent des filets de 25 ou 50 mètres. Les pêcheurs les modifient et en font des filets dont les dimensions leur conviennent.

Utilisation : le filet est placé dans une pirogue. L'une des extrémités du filet est laissée à un groupe de pêcheurs sur la plage, tandis que la pirogue s'éloigne à la poursuite du poisson. Une division du travail règne sur la pirogue :

- un Capitaine dirige les opérations ;
- deux hommes déchargent le "mbaal", assis au milieu de la pirogue. Ce sont les "beccikat" ("bec" : faire descendre).
- un guetteur placé à la tête de la pirogue surveille le déplacement des poissons simplement en observant le mouvement de l'eau. C'est lui qui donne l'ordre de descendre le filet. A ce moment les pagayeurs accélèrent la vitesse de la pirogue pour encercler le poisson.

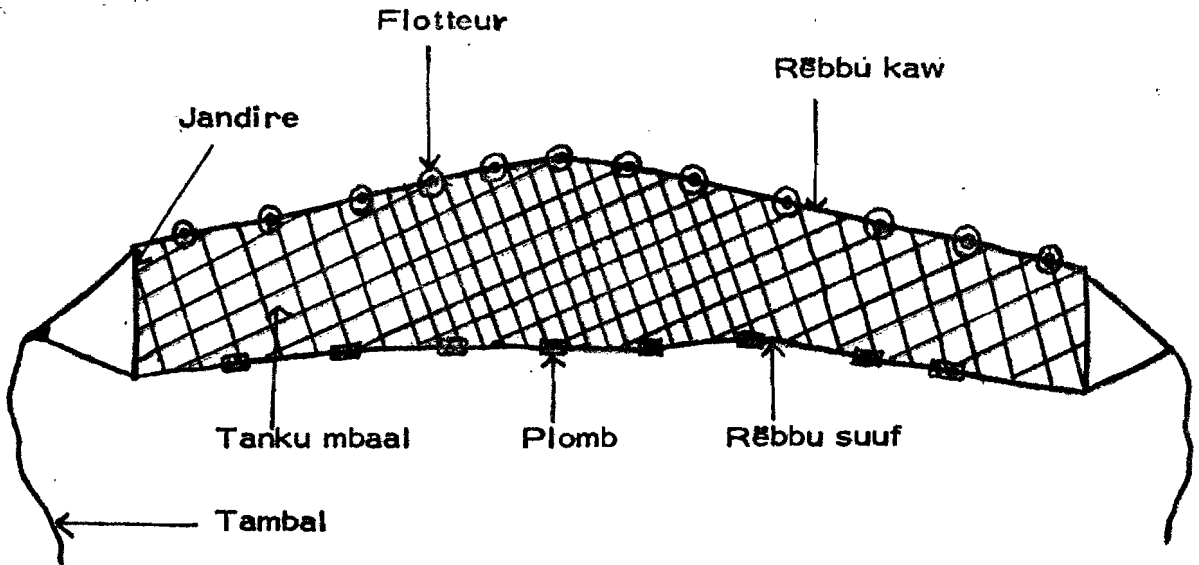


FIG. 6 - MBAAL LAO

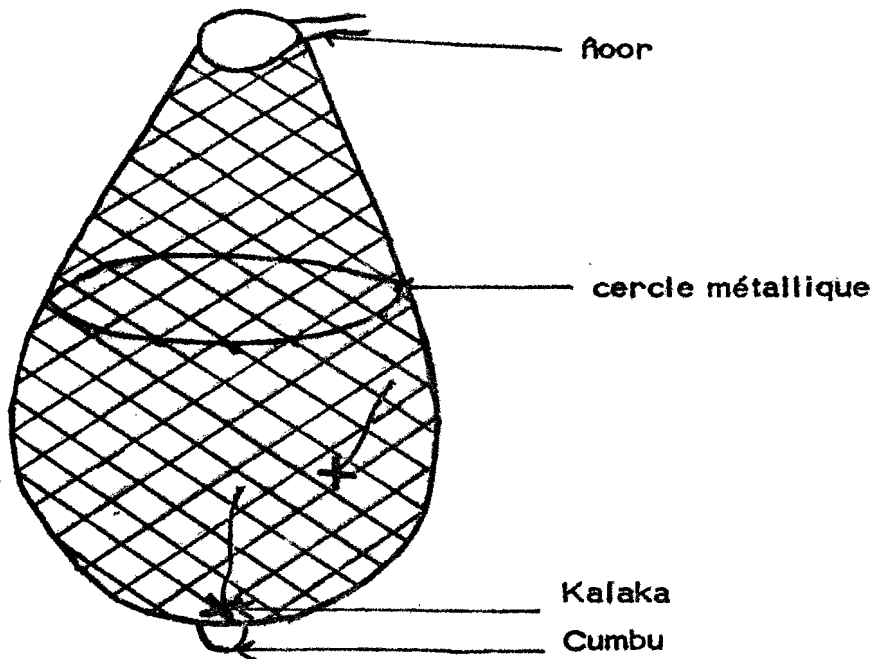


FIG. 7 - MBALLA

Dès qu'on commence à décharger le filet, la pirogue regagne la plage et la seconde extrémité du filet est remise à un autre groupe de pêcheurs. On commence alors à tirer le filet.

Les parties non enveloppées par le filet sont surveillées par des nageurs d'élite. Leur rôle consiste à effrayer le poisson et l'obliger à se blottir sur l'obstacle inerte constitué par le filet. Ce sont eux également qui décrochent le filet s'il s'accroche à un rocher.

Ces nageurs reçoivent une prime de plongée qui sera retirée avant le partage du produit de la pêche.

2. Le sabal ou mbaal tēmbal (Fig. n° 8)

"Mbaal tēmbal" signifie : filet flottant.

C'est une création récente. Il est utilisé en pleine mer et sert à la pêche des poissons pélagiques.

C'est un filet rectangulaire présentant à sa ralingue supérieure des flotteurs et deux grandes bouées. La bordure inférieure est recouverte en certains endroits par du plomb et elle se prolonge par deux cordes d'une dizaine de mètres, ces cordes servent à attacher des masses métalliques.

Ce filet peut atteindre 80 à 150 mètres. La largeur des mailles est variable et dépend des espèces de poissons qu'on désire prendre. Ce filet est le plus souvent utilisé pour le "yaboy" (Sardinella eoa, Sardinella aurita) et le "jay" (Chinchard et Chinchard gros yeux = Cerax rhonchus, Selar crumenophtalmus).

3. Mbaal rók (Fig. n° 9)

Il a été créé depuis une dizaine d'années par les lébous.

C'est un filet de fond. Il résulte souvent de l'association de 5 ou 6 petits filets. Un petit filet fait 30 mètres de long et 4 mètres de hauteur. Ainsi le filet en entier peut faire 150 à 180 mètres. Les mailles ont une largeur de 6 doigts. La quantité de plomb utilisée à la bordure inférieure est très importante facilitant ainsi la descente du filet vers le fond.

Ce filet est utilisé en haute mer pendant la saison sèche. Il sert à la capture du gros poisson comme le "coof" (Epinephelus aenus), le kób (Epinephelus gigas), le bээр (Scicena aquila) et le yaax (Lutjanus agennes), ce sont des poissons de rocher. Parfois les langoustes sont prises dans ce filet.

La capture de ce filet peut remplir 5 petites pirogues.

Chaque jour, le pêcheur va vérifier ses filets. Il enlève les poissons et replace ses filets. On amène d'ordinaire un filet pour remplacer le filet immergé dans le cas où il est déchiré. Si la capture n'est pas abondante durant une dizaine de jours, on change de lieu.

4. Le sayna

Il est aussi grand que le "mbaal lao". On l'utilise en pleine mer. Si on aperçoit un banc de poissons, on laisse flotter une bouée qui est fixée à une extrémité du filet. Avec la pirogue on tourne autour du banc jusqu'à atteindre de nouveau la bouée flottante. On laisse aux poissons le temps de se

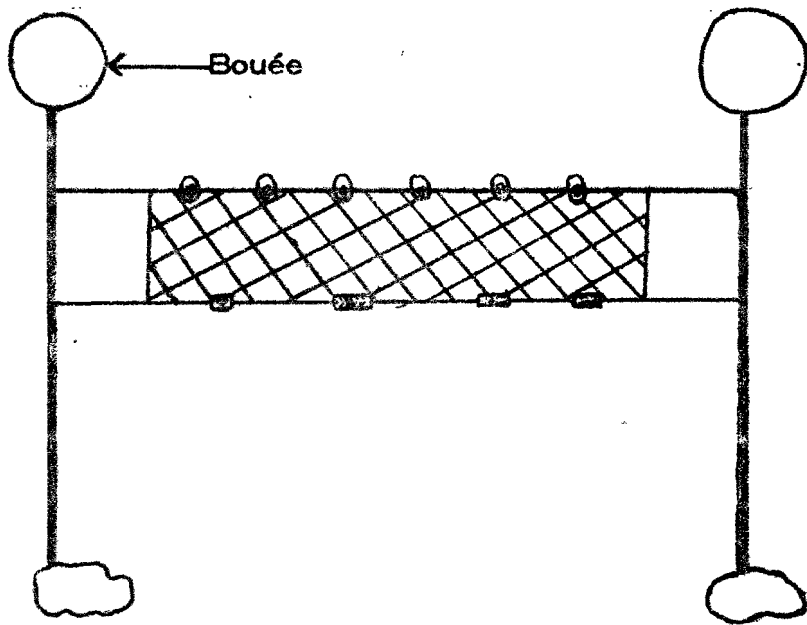


FIG. 8 - MBAAL TĒMBAL = SABAL

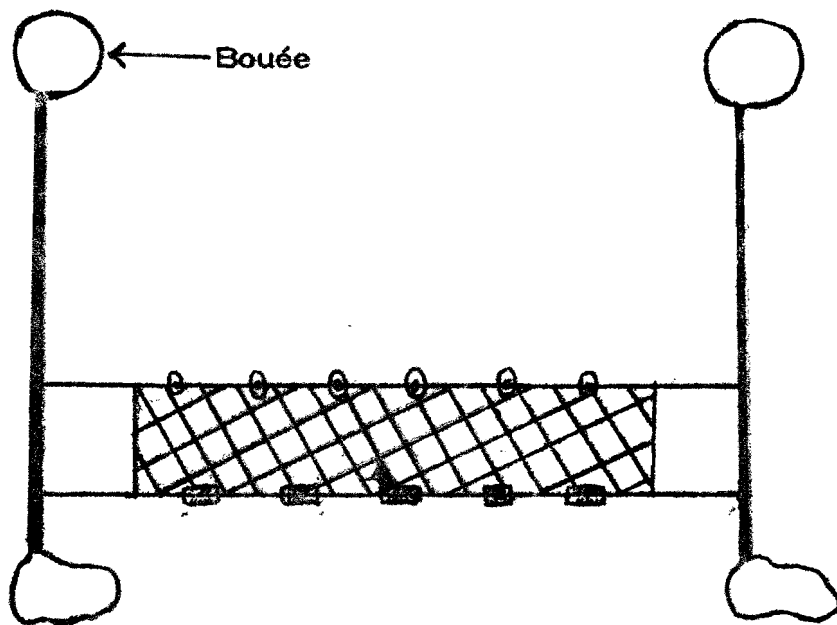


FIG. 9 - MBAAL RŌOK

prendre dans les mailles, puis on libère l'une des deux extrémités et on tire le filet dans la pirogue en ôtant les poissons.

Si la capture est trop abondante, on coupe le filet et on fait appel à d'autres pêcheurs pour prendre le reste. Ces derniers ramènent le reste du filet et ensemble ils rattachent les deux portions.

5. L'Épervier : Mbal sanni

C'est un filet pour la pêche individuelle, sur le rivage.

Il est arrondi et présente des zones de renforcement concentriques appelés "tè" . A chaque "tè" correspond un nombre déterminé de mailles. Si le premier "tè" comporte par exemple 80 mailles, le deuxième "tè" en aura 160 et le troisième "tè" 320. A la périphérie sont fixées des masses de plomb. Au centre se trouve attachée une corde appelée "kéwër". Ce filet est fait jusqu'à présent en cotonnade.

Il est destiné à la pêche du petit poisson.

6. Le Killi (Fig. n° 10-11)

C'est un filet rectangulaire fixé entre deux bâtons. Il peut mesurer 6 mètres.

Dans le passé, les lébous le tissaient eux-mêmes ; maintenant, ils l'achètent directement dans les magasins.

Il est utilisé sur les rivages peu profonds et sert à capturer les poissons se déplaçant en bancs. Il est tiré par deux pêcheurs qui marchent vers la berge. D'ils arrivent au niveau

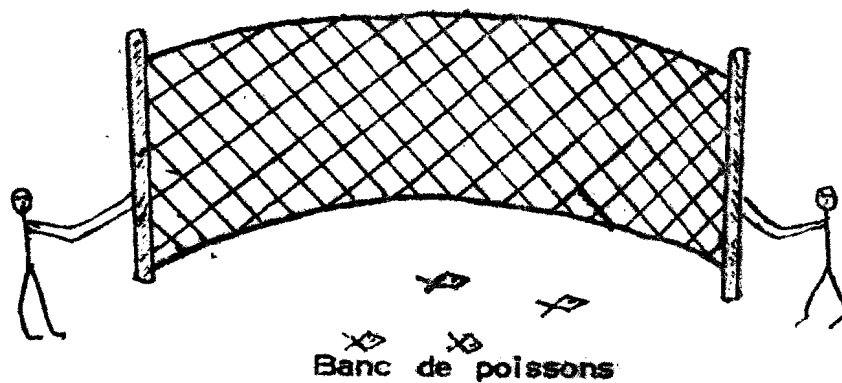


FIG. 10 - KILLI : Première utilisation

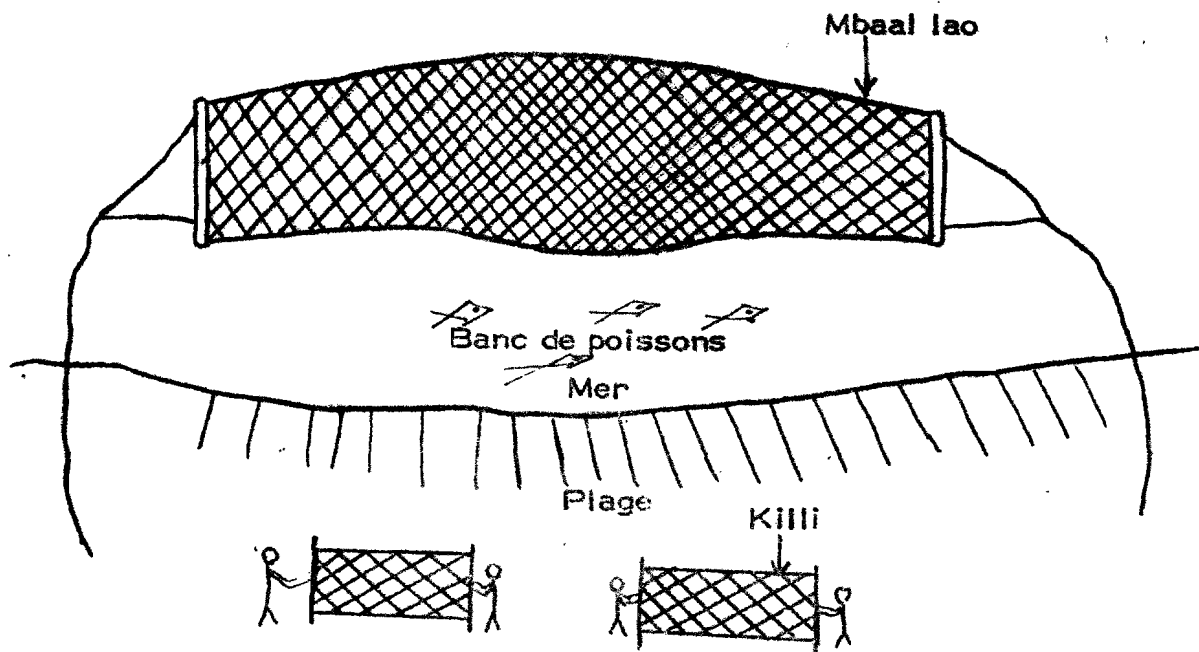


FIG. 11 - KILLI : Deuxième utilisation

d'un banc de poissons, ils retournent le filet et le soulèvent.

Le killi a d'autres utilisations. Au cours du retrait du mbaal lao si ce dernier ne peut être tiré entièrement sur le rivage à cause du poids de la capture, on utilise les "killi". Cette méthode est pratiquée pour éviter que le filet cède sous la force exercée par les poissons qui sont très concentrés dans l'espace limité par le filet. Ce sont alors, les femmes et les enfants qui manient les "killi". C'est une opération très rapide et une grande ambiance règne sur la plage.

7. Le mballa (Fig. n°7)

C'est un filet en forme de sac présentant vers son milieu un cercle métallique dont le rôle est de maintenir l'ouverture et de donner un équilibre à l'engin. Au fond de ce sac sont fixées deux croix en bois appelées "kalaka". Il existe un grand "kalaka" et un petit. Le grand "kalaka" présente à sa partie inférieure une masse de pierre qui est solidement attachée au filet et au "kalaka". Cette pierre porte le nom de "cumbu". Ces "kalaka" servent à attacher l'appât. Une corde appelée "floor" coulisse à l'intérieur du rebord supérieur, elle permet de tirer le filet et de le refermer. (Fig. n°7)

Le mballa est originaire de Ngor et de Ouakam. Il est utilisé en pleine mer lorsque la mer est très poissonneuse. Cependant un courant très fort peut limiter son utilisation.

Il est fabriqué à partir de feuilles de palmiers, dattiers ou de "sebb" (Phoenix reclinata) et également à partir de fibres d'écorce de baobab (Adansonia Digitata). Les feuilles vertes sont arrachées puis séchées pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'elles deviennent jaunes, puis on les conserve à l'humidité en

les mouillant. Quand elles deviennent molles et souples les spécialistes les découpent en fibres fines. Ces fibres serviront à la fabrication de cordes appelées "buumu coor". On passe ensuite au tissage, la confection du filet proprement dit.

Actuellement, seuls les vieux savent l'utiliser. L'utilisation du mballa exige un long apprentissage et une certaine technique professionnelle.

3. LES LIGNES

1. Importance de la pêche à la ligne

La pêche à la ligne garde toute sa valeur chez les lébous, malgré une utilisation croissante des filets. Chaque fois qu'un pêcheur va en mer, il emporte ses lignes. Les lébous étant des gens très pratiques, savent à quel moment il est préférable d'utiliser les lignes plutôt que les filets. Si l'utilisation du filet est très rentable quand la mer est poissonneuse, elle l'est moins quand le poisson n'est pas abondant. Ainsi, au cours de ces périodes où la mer n'est pas très riche en poissons, les pêcheurs pratiquent la pêche à la ligne.

La pêche au gros poisson se fait fréquemment à la ligne.

Grâce à l'alternance du filet et de la ligne, le pêcheur lébou ne connaît pas de rupture dans ses activités.

2. Les différentes sortes de lignes

Autrefois, les lébous utilisaient une ligne en cotonnade très solide qu'on appelle "xiir". Ils l'enduisaient parfois de goudron qui avait un double rôle, celui de cacher la ligne à la

vue des poissons et celui de lui donner de la solidité. Les hameçons utilisés étaient fabriqués par les forgerons. Les hameçons importés d'Europe devenant plus nombreux sur le marché et étant moins chers, ont entraîné la suppression de la fabrication locale.

Le "xiir" a connu le même déclin avec l'introduction de la ligne en nylon ou en matière synthétique. Les pêcheurs utilisent plusieurs lignes en nylon qu'on peut classer selon la grosseur et la résistance.

- Ligne de 5 kg.

Pour la pêche du "jay" (Chinchard et C. gros yeux : Caranx rhonchus, Selar crumenophthalmus) et du "sun-sun" (Hemiremphus brasiliensis : demi bec).

- Ligne de 10 kg

Pour la pêche du "jay" (Chinchard et C. gros yeux) et des petits "waraf" (Fagrus ehrenbergi : pagré à points bleus).

- Ligne de 25 kg

Pour la pêche du "coof" (Epinephelus aenus : fausse morue). Il faut beaucoup de délicatesse car il y a des risques de rupture.

- Ligne de 37 kg et de 52 kg et même de 80 kg

Elles sont très adaptées à la pêche du "coof" (Epinephelus aenus) et du "jaref" (Der'ix filiosus).

Selon la taille des poissons recherchés, il existe différentes techniques de fixation des hameçons à la ligne. Ainsi, on distingue :

- le golé : plusieurs hameçons sont attachés sur une même ligne.

C'est une technique utilisée pour la pêche au petit poisson. On met parfois 50 hameçons.

La capture est décelée par la lourdeur de la ligne que l'on tient entre les doigts.

Seuls certains pêcheurs qui ont des aptitudes physiques requises peuvent pratiquer le golé dans la pêche au gros poisson.

- Ligne avec un seul hameçon

Elle est destinée à la pêche au gros poisson. On peut avoir des hameçons avec un ou deux crochets. Parfois on recouvre ces hameçons avec des plumes d'oiseaux, pour attirer plus vite l'attention des poissons. Cette technique est surtout utilisée pour les lignes qu'on traîne derrière les pirogues.

C. GESTION DU PRODUIT DE LA PECHE

Après la capture du poisson, le partage de la denrée ou de l'argent provenant de sa vente obéit à certaines règles traditionnelles. Cette méthode de gestion n'est d'ailleurs que le reflet de l'âme même de cette communauté.

Il faut distinguer chez les lébous, les biens individuels et les biens collectifs du "pènc" que l'on doit assimiler ici au quartier.

Le particulier comme le "pènc" peuvent disposer de pirogues, de moteurs et de filets. Pour le particulier, après la pêche, le partage de la capture se fait de la manière suivante :

- une part pour la pirogue, c'est le "naru gaal"
(nar = part)
- la part du moteur
- une part pour chaque membre de l'équipage y compris le propriétaire de la pirogue.

Ce mode de part^{age} est effectué lors de la pêche à la ligne.

Si on utilise le filet tournant ou le mbaal lao, ces filets ont également leur part.

Il est à noter que la part de la pirogue comme celle du moteur sont égales à la part de chacun des pêcheurs. Le filet reçoit également sa part. Ces parts du moteur, de la pirogue et du filet sont perçues par leurs propriétaires. Si l'on considère le pènc, la méthode de gestion est presque semblable à la méthode pratiquée par le propriétaire privé. Le pènc pratique surtout la pêche au filet tournant ou au mbaal lao. Le partage se fait selon le procédé suivant :

- un tiers de la production revient au filet de pènc
- deux tiers comprennent la part des pêcheurs, la part de la pirogue et la part du moteur. Il faut entendre par pêcheurs ici, non seulement, les lébous eux-mêmes mais aussi les étrangers qui les aident au retrait du filet et à la remontée des pirogues sur la berge. Tous ceux qui sont présents au moment de ces travaux ont droit au "ndawal" qui représente le poisson nécessaire à la préparation des repas.

L'administration du filet du pènc est assurée par le "buuru mbaal" signifiant : le roi du filet. Ce chef est élu à l'unanimité des pêcheurs lébous. Il est choisi pour son courage, son honnêteté et ses capacités professionnelles. Sa parole est

prépondérante.

En dehors de ce partage classique que l'on observe aussi bien chez le particulier que sur les propriétés du pènc, il existe diverses sortes de donations ayant des significations différentes. Elles s'expliquent soit par les relations d'amitié ou de parenté liant le donateur et le bénéficiaire, soit par des raisons humanitaires.

Dans le système traditionnel lébou, chaque fois qu'un filet est retiré, les vieillards ne pouvant plus assister aux séances de pêche sont prioritaires pour le "ndawal".

Le conseil du village peut décider qu'un jour donné soit réservé au bénéfice de la collectivité. Alors ce jour tout le monde va à la pêche pour le compte de la collectivité. L'argent recueilli est conservé dans la caisse commune et il sert à aider les nécessiteux du village.

Le système de partage du produit de la pêche montre l'esprit pratique des lebous.

La part de la pirogue et celle du moteur sont destinées à l'entretien et à la réparation de ces engins, tandis que la part du filet du pènc peut avoir plusieurs utilisations :

- construction de mosquée
- achat de bovins lors du "tamxarit" qui est une fête musulmane
- "Addya" du marabout : c'est un don aux fondateurs des sectes religieuses
- paiement des impôts de la collectivité.

CHAPITRE V - MODERNISATION

En considérant les besoins croissants d'une population qui devient de plus en plus importante, il s'avère nécessaire, pour pallier les futurs déficits protéiques d'accroître la production de poissons. Il faut reconnaître que jusqu'à une période récente, il y avait un équilibre entre la production et la consommation. Actuellement, avec la consommation grandissante et les besoins pour l'exportation, seule la modernisation des méthodes de pêche est la solution à ce difficile problème de l'alimentation.

La modernisation de cette pêche asseoit ses fondements sur certains éléments. Son objectif est de faire passer la pêche artisanale actuelle à une pêche artisanale moderne. Pour cela, un programme de développement bien élaboré est conçu et obéit à une méthodologie bien réaliste et adéquate.

Différentes étapes sont définies :

- 1. La création de coopératives de pêche*
- 2. La motorisation des pirogues*
- 3. La pêche artisanale moderne*
- 4. Le remplacement des pirogues*
- 5. Le développement des infrastructures.*

Et pendant la réalisation de ces différentes phases du programme, on accorde toute son importance à la partie "formation"

A. LE SYSTEME COOPERATIF.

a) - Historique

Depuis l'indépendance en 1960, le système coopératif s'est développé en milieu rural pour résoudre les problèmes de la planification.

Le premier mouvement coopératif de pêche est créé par le décret N° 60,177/MER/COOP du 20 mai 1960. Le service de la coopération est l'encadreur principal, tandis que la Banque nationale de développement du Sénégal (BNDS) est le bailleur de fonds.

Jusqu'en 1966 le système a tenu mais les contraintes bancaires découragent les coopérateurs à tel point que de 1967 à 1970 aucun programme n'est dirigé au profit des coopératives. Par la suite, la Direction des pêches entreprend des démarches auprès de la Belgique et obtient un petit lot de moteurs. On ne peut pas les placer au niveau des coopératives car elles ont un contentieux lourd avec la BNDS. Pour contourner la difficulté, la Direction des Pêches juge utile de réorganiser les anciennes coopératives qui regroupaient surtout des fonctionnaires et des commerçants.

A partir de 1970 la réforme intervient en créant de nouvelles coopératives appelées coopératives primaires d'avitaillement (C. P. A.) qui bénéficient de l'encadrement du Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues (C. A. M. P.). La CAMP reçoit l'aide de l'extérieur.

b) - Rôle et Importance

Les coopératives constituent la base même du programme de modernisation. Elles permettent l'introduction de biens d'équipements modernes et facilitent aux formateurs l'accès au milieu pêcheur.

On compte actuellement 63 coopératives. Deux types de coopératives sont à distinguer :

- les coopératives primaires d'avitaillement
- les unions de coopératives d'avitaillement.

On appelle Union de Coopératives l'ensemble des coopératives primaires d'avitaillement d'une zone homogène. Citons quelques exemples de zones :

- la Petite Côte
- la zone nord : regroupant Cayar, Mbao, Fass Boye, Diogo.

Au Sine Saloum il y a deux zones homogènes :

- la zone des îles avec comme centre de polarisation : Ndangane ;
- la zone nord qui a pour centre : Toubacouta ou Sokone.

Deux fonctions sont dévolues aux coopératives :

1. L'équipement des pirogues en moteurs et filets par le biais des CPA ;
2. La commercialisation : elle se fera au niveau des Unions de coopératives.

Jusqu'à présent seule la première fonction, c'est-à-dire celle de l'équipement est assurée.

c) - Fonctionnement

1. La coopérative primaire d'avitaillement

La CPA doit compter au moins 15 membres. Ces membres sont obligatoirement des pêcheurs professionnels. Ils sont proposés par le Conseil d'Administration et ils ne sont admis

qu'après avis favorable de l'Assemblée Générale (14).

L'Assemblée générale est constituée par l'ensemble des coopérateurs. C'est l'institution souveraine de la CPA. Elle nomme, révoque, remplace ou réélit les administrateurs qui sont responsables de leurs actes devant elle. Elle se réunit deux fois par an en séance ordinaire ; cependant, des assemblées générales peuvent être convoquées en séance extraordinaire. Le quorum est atteint si un nombre de membres égal au quart est présent. Le Conseil d'Administration est l'organe d'administration de la coopérative. Il agit par délégation et sous le contrôle de l'Assemblée générale.

2. Les Unions de Coopératives Primaires d'Avitaillement

Les coopératives désireuses d'adhérer à l'Union sont admises par le Conseil d'Administration. La société est administrée par le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est composée de tous les délégués des coopératives membres. Les délégués sont nommés par les Assemblées générales des CPA. Selon l'importance des coopératives, on aura :

- de 10 à 50 adhérents : 10 délégués
- de 51 à 100 adhérents : 15 délégués
- de 101 à 200 adhérents : 20 délégués
- plus de 200 adhérents : 25 délégués.

Elle se réunit deux fois par an en séance ordinaire, elle peut également siéger en séance extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration ou de l'Autorité de tutelle.

Le Conseil d'Administration s'occupe de la gestion de l'Union. Il est composé de neuf membres élus par l'Assemblée générale plénière à la majorité des suffrages exprimés. Les administrateurs sont responsables devant l'Union (15).

Le Conseil d'Administration élit un président, un vice-président, un trésorier ou un secrétaire.

L'Assemblée générale et le Conseil d'Administration sont aidés dans leur tâche par un Conseiller de Gestion. Il tient les livres et contrôle la régularité et la sincérité des inventaires, du bilan et des autres documents comptables ou extracomptables des coopératives.

B. LA MOTORISATION

La motorisation des pirogues constitue l'un des moyens décisifs dans la grande tentative de modernisation des méthodes de pêche et d'accroissement de la production halieutique.

a) - Historique

Les premiers essais de motorisation datent de 1951. Des démonstrations sont faites sur les différentes plages, mais les résultats escomptés ne sont pas atteints.

De 1958 à 1961, la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes organise d'une façon plus rationnelle un programme de modernisation. Après l'échec du système du crédit bancaire, qui sous-tend ce projet, on obtient en 1966 une détaxe totale des moteurs destinés aux marins pêcheurs. Une opération de distribution des moteurs est entreprise, ce qui permet de réaliser un taux de motorisation de 49 % de la flotte piroguière en 1971. Le succès de cette opération encourage ainsi une tentative de motorisation de l'ensemble des pirogues.

Par la convention du 12 juillet 1972, l'Agence canadienne de Développement international (A. C. D. I.) apporte son appui technique et financier à ce projet.

b) - Réalisation

L'objectif du projet actuel de motorisation consiste en une fourniture de moteurs hors-bord. Le procédé adopté est la fourniture par tranches. Ces moteurs sont distribués aux pêcheurs groupés en coopérative. (24).

Le cadre de cette action de modernisation comprend :

- un centre de distribution des moteurs ;
- un système de crédit coopératif au profit des pêcheurs, pour l'acquisition des hors-bords et les charges de service ;
- la mise en place d'un réseau d'ateliers d'entretien-réparation, disposant d'un stock permanent de pièces détachées ;

L'Atelier central est à Dakar-Thiaroye, tandis que les unités décentralisées appelées "satellites" sont installées dans les grandes zones de pêche ;

- la formation du personnel d'encadrement technique, administratif et d'artisans mécaniciens.

Ce projet est exécuté par le Centre d'Assistance pour la Motorisation des Pirogues (C. A. M. P.). Le CAMP dispose de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réception du matériel, au stockage, à la distribution, à l'appui technique et à la formation.

En 1975, on évalue à 4040, le nombre de pirogues motorisées sur un total de 6442 pirogues recensées, ce qui représente un taux de motorisation de 67 %.

Selon les prévisions, les pirogues à voile disparaîtront ou du moins ne seront plus utilisées pour la pêche vers 1981.

c) - Impact économique et social

La motorisation des pirogues a engendré une importante transformation socio-économique. Elle a insufflé une nouvelle vigueur à la pêche traditionnelle qui connaît désormais un épanouissement continu. Depuis 1960, début du programme "Motorisation", la production piroguière n'a cessé de s'accroître parallèlement à l'augmentation du nombre de moteurs placés dans le milieu marin pêcheur. Ce phénomène est bien illustré par le tableau n° 1.

	1960	1968	1971	1973	1974/75
<i>Etapes du programme "Motorisation"</i>		<i>Début opé- encadrée</i>		<i>Début pro- canadien</i>	
<i>Nbre total de pirogues</i>	3 900	5 140	5 293	5 930	6 443
<i>Pirogues motorisées</i>	702	2 646	2 408	3 561	4 187
<i>% motorisation</i>	18 %	51 %	49 %	60 %	65 %
<i>Production piroguière</i>	80 000t	125 000t	180 000t	227 000t	263 000t

ORIGINE : Note sur les résultats du Projet/Aide du Canada "Motorisation des Pirogues". Son impact sur le développement de la pêche artisanale (Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes)

Cette croissance économique s'accompagne d'un changement de mentalité, d'une nouvelle attitude du pêcheur face au problème du développement. L'idée de coopération a germé et a fait son chemin dans le milieu pêcheur qui désormais assoit toutes ses actions au sein des coopératives.

Actuellement, nous assistons à un regain d'intérêt des jeunes pour la pêche. Naguère des efforts considérables étaient nécessaires pour la conduite de la pirogue, aujourd'hui, il suffit tout simplement de manipuler une manette pour se déplacer et aller

plus loin que dans le passé.

Les résultats très éloquents de la croissance de la production, obtenus grâce à l'amélioration de l'équipement, ont permis de mettre le pêcheur en confiance vis-à-vis du modernisme. Le terrain est ainsi préparé pour une nouvelle action modernisatrice.

C. LA PECHE ARTISANALE MODERNE

Le besoin d'un accroissement continu de la pêche nécessite que l'on associe d'autres types d'embarcations à la pirogue traditionnelle car quelle que soit l'importance de son équipement en matériel moderne, la pirogue a un seuil de production qu'elle ne peut dépasser. Alors l'utilisation de moyens de navigation modernes ayant une plus grande autonomie et offrant une plus grande capacité de production est la seule solution du problème.

Pour éviter toute perte qu'occasionne un écoulement anarchique du produit de la pêche, une rationalisation de la distribution est indispensable.

a) - Création d'une flotte cordière

Le cordier est un bateau de 13 mètres de long et de 3 à 4 mètres de large. Il est équipé d'un moteur diesel de 70 chevaux et pourvu d'une cale isotherme de 10 mètres cubes environ.

Son autonomie atteint 10 à 18 jours et son équipage est composé d'une dizaine d'hommes. Il est aussi équipé d'un sondeur.

La technique de pêche employée est la pêche aux lignes de fond. Cette méthode de pêche à la ligne de fond (corde) est à l'origine du nom cordier.

Les lieux de pêche classiquement exploités par les cordiers sont les fonds de 80 à 100 mètres, au niveau des îles Bisagos en général,

Cet armement a l'avantage de débarquer des poissons de haute valeur commerciale : "Coofo" (Epinephelus aenus), Jareñ (Dentex filusus).

Dans le cadre de la relance de l'armement cordier, la Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes (DOPM) a pris en main la gestion de quelques navires de ce type et les résultats ont été les suivantes :

- 30 sorties par an avec une mise à terre de 121 300 kg dont 106 296 kg commercialisés à 9.897.236 francs cfa. La portion non commercialisée représente la part en nature prélevée par l'équipage et le poisson distribué selon la coutume sénégalaise.

Les frais communs représentés par le carburant, l'huile, la glace, l'eau, les appâts ont atteint 3. 361. 608 francs.

L'expérience de la DOPM a montré que bien géré, le cordier est un armement très rentable. Ainsi, un projet de mise en place de 36 cordiers est à jour. Dans l'avenir cet effectif sera augmenté.

b) - Création d'une flotte de senneurs artisanaux

L'introduction de la méthode de la senne tournante sur les pirogues a engendré une augmentation considérable de la production. Face à cette hausse de la capture, la pirogue révèle des insuffisances, d'où la nécessité de la création d'une

flotte artisanale de type senneur ayant une autonomie et une sécurité supérieures à celles de la pirogue.

c) - Chaîne de distribution des produits de la pêche et création d'un marché central à Dakar

Vu les efforts considérables fournis en vue de l'amélioration des techniques de pêche, il est indispensable d'améliorer les circuits d'exploitation et de commercialisation. Ce circuit part du port de pêche jusqu'à l'étal du vendeur. Ce projet "chaîne de distribution" consiste en :

- la réalisation d'un réseau d'infrastructure type "chaîne du froid pour le poisson"*
- la réorganisation des circuits et de la profession de mareyeur (22).*

Jusqu'à présent, dans nos pays, des pertes considérables sont enregistrées après la mise à terre. Ces pertes sont dues aux imperfections des méthodes de conservation actuelles. Nos pêcheurs essaient de réduire ces pertes par une transformation du poisson en gejj et en keccax. Cette transformation demande certaines améliorations. Ces deux produits sont vendus dans les régions ne possédant pas de façade maritime. A côté de cette conservation artisanale, se trouve une méthode de conservation par le froid. Le poisson recouvert d'une mince couche de glace est évacué vers Dakar ou les grands centres, dans des camionnettes. En général, la chaîne du froid s'arrête là.

En réalité si on parle de chaîne du froid, il faut partir du moment de la capture jusqu'à l'achat par le consommateur. Ceci implique une conservation du poisson au froid dès le moment de la capture sur le bateau, ou sur la plage. Au niveau des ports de pêche, il faut prévoir l'installation d'entrepôts frigorifiques.

Le transport vers les marchés se fera dans des camions frigorifiques tandis que sur les marchés on essaiera de bien conserver le poisson, autant que possible sous régime du froid.

Pour atteindre un tel objectif, il est nécessaire d'organiser d'une façon systématique le marché du poisson. C'est le but recherché dans le projet de création du marché central de Dakar. Ce marché, outre son aspect de marché moderne qu'on veut lui donner, bénéficiera également d'installations de stockage qui lui permettront d'amortir les à-coups saisonniers de la pêche et les fluctuations du marché.

D. REMPLACEMENT DES PIROGUES

Deux raisons motivent le remplacement des pirogues. Ces raisons sont les suivantes :

- la sauvegarde de la forêt*
- l'inadaptation de la pirogue aux nouvelles exigences de la production.*

Dans nos pays qui connaissent actuellement une désertification de plus en plus rapide, il s'avère indispensable de conserver le patrimoine forestier qui nous reste. Pour appréhender ce phénomène de la désertification, et cerner les causes profondes, différentes raisons sont avancées, et parmi elles la destruction des îlots forestiers et l'abattage des grands arbres. Ce sont ces arbres qui servent à la construction des pirogues. L'interdiction de la coupe va constituer le premier élément du processus qui conduira à la disparition de la pirogue.

S'il est vrai que l'abattage des grands arbres réduit la protection du sous-bois et par conséquent du sol même, il n'est pas moins vrai que cet abattage a un effet insignifiant par rapport à celui des feux de brousse et celui de la monoculture de l'arachide

qui entraînent le plus souvent une destruction de toutes les strates végétales.

La deuxième raison avancée en faveur de ce projet de changement est la dureté des conditions de travail sur la pirogue et le plafonnement de sa production. L'exiguité de la pirogue et son autonomie insuffisante constituent des facteurs limitants en ce qui concerne l'expansion de la production.

L'objectif du remplacement de la pirogue en bois sera donc :

- l'amélioration des conditions de travail sur les embarcations ;
- l'accroissement de la production grâce à l'utilisation de navires plus spacieux et pouvant évoluer plus loin des côtes. (20).

Deux méthodes sont préconisées :

1. L'utilisation de fiber-glass à la place du bois

On a également pensé au ferro-ciment et à l'importation du bois ;

2. L'exploitation d'autres modèles de bateau. Ce remplacement des pirogues risque d'entraîner la disparition des charpentiers constructeurs de pirogues. Les services compétents pourront peut-être les reclasser dans les chantiers de constructions des futures embarcations.

E. INFRASTRUCTURES TERRESTRES

a) - Création de ports de pêche

La chaîne de distribution des produits de la pêche exige pour sa réussite une infrastructure adéquate facilitant toutes les opérations.

La présence de la barre sur les côtes, surtout la côte nord, fait que les abris naturels sont rares. Seule la construction de ports de pêche peut résoudre le problème et permettre à ce sous-secteur pêche, de connaître son plein épanouissement.

Ce projet contribue également à décongestionner le port de Dakar.

Ainsi, trois ports de pêche sont prévus dans des zones connaissant une activité halieutique traditionnelle très intense. Ces trois zones sont Saint-Louis, Djiffer dans le Sine Saloum et Elinkine en Casamance. (26).

1) - Routes de pêche.

L'axe routier nord-sud longe la façade maritime. Quelques villages de pêcheurs restent néanmoins enclavés. La vente du poisson frais est encore limitée aux grands centres et aux villages proches de la côte. Seul le poisson transformé est accessible aux populations non côtières.

Le désenclavement des villages côtiers par des voies secondaires et des bretelles contribuera à créer une véritable mutation économique de ces villages. Ainsi l'écoulement des denrées fraîches se fera plus aisément.

F. FORMATION HUMAINE

Remettre tout simplement des équipements modernes au pêcheur, n'est point suffisant et cela ne constitue pas une solution définitive au problème de la modernisation. Le pêcheur est réellement l'élément "moteur" de la pêche, car c'est lui qui utilise le matériel livré. La bonne marche, donc la réussite de ces vastes

projets, dépend essentiellement de la réceptivité de l'utilisateur et de son savoir-faire.

Aussi, la plus grande importance devra-t-elle être accordée à la formation du personnel s'occupant de la production halieutique.

La Direction des pêches et le Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues s'efforcent de lever ce dernier obstacle que constitue l'ignorance des nouvelles techniques de pêche et de gestion. Ils sont aidés dans cette tâche par le Secrétariat d'Etat à la Promotion humaine et par le Bureau international du Travail, organe exécutif de l'organisation internationale du Travail (18, 21, 27).

On distingue dans le programme de "Formation" différentes rubriques :

a) - La mécanique préventive

A l'aide de films et de diapositives, on initie les pêcheurs à l'entretien du matériel et à son utilisation. On leur montre les gestes qu'il faut faire et ceux qu'il ne faut pas faire. Le commentaire se fait en oulof. Ces projections ont lieu sur les plages. Le but visé est l'utilisation judicieuse du matériel mis à la disposition du pêcheur.

Les moteurs soumis à un entretien sérieux peuvent avoir ainsi un temps d'utilisation prolongé.

b) - La formation "primaire technique"

C'est un programme intégré à l'enseignement moyen pratique. Des jeunes, de préférence des fils de pêcheurs, jouissant d'un minimum d'instruction générale, vont bénéficier de cette formation. Le programme se composera d'une "vulgarisation technique et d'un enseignement général spécial".

Il est prévu la construction de 10 centres implantés en milieu pêcheur, ces centres recevront une fourniture comprenant des équipements de vulgarisation-pêche et du matériel didactique. Un personnel composé de techniciens pêcheurs et d'instituteurs leur sera rattaché.

c) - Formation "perfectionnement artisanal"

C'est une nécessité engendrée par l'orientation actuelle vers une pêche artisanale moderne. La remise du matériel moderne, l'initiation à certaines techniques de pêche et de gestion exigent de la part des bénéficiaires un certain niveau d'instruction.

Grâce à l'aide du BIT (Bureau International du Travail) et de la Promotion humaine, un centre de perfectionnement artisanal fonctionne à Joal. L'objectif de ce centre consiste en :

- la formation de pêcheurs traditionnels à l'usage des bateaux et engins de pêche modernes ;*
- l'initiation des pêcheurs aux procédés de montage des engins de pêche ;*
- l'amélioration des méthodes de pêche artisanale pratiquées.*

A l'issue de la formation qui dure 9 mois, les stagiaires pourront exercer leurs nouvelles fonctions dans le cadre de projets de pêche ou bien s'installer à leur propre compte avec l'assistance des pouvoirs publics.

CONCLUSION

La collectivité léboue constitue un amalgame d'ethnies originaires de différentes régions du Sénégal. Elle est fondée sur une organisation sociale très bien structurée, où les responsabilités et les rapports sociaux sont bien définis et la hiérarchie respectée. Cette communauté a créé une vraie république en 1790. (1, 9).

La pêche est la principale activité de ces lébous et c'est elle qui fait leur renommée. Ces pêcheurs sont très éveillés aux sciences de la navigation et leurs connaissances empiriques correspondent parfaitement aux données scientifiques actuelles.

C'est sur de tels hommes que se fondent nos espoirs en matière de pêche. En effet, ils ont donné toute sa vitalité à la pêche artisanale qui assure plus de 75 % de la production halieutique.

Cependant, à cause des besoins croissants en protéines d'une population sans cesse grandissante, ces efforts de production risquent de ne plus pouvoir assurer un approvisionnement satisfaisant du marché intérieur. Pour pallier ces futurs déficits alimentaires et envisager une ouverture permanente sur le marché extérieur, il est nécessaire de réorganiser la production et les méthodes de travail. Cela suppose des actions à différents niveaux :

- une structuration du milieu marin-pêcheur par la mise en place du système coopératif ;*

- l'équipement en matériels modernes : moteur, filet tournant et le remplacement de la pirogue par des embarcations plus adaptées aux nouvelles exigences de la production.

Jusqu'à présent, l'intervention dans le milieu traditionnel ne se heurte pas à de grands obstacles grâce à l'esprit communautaire des lébous et leur rapide adaptation aux engins qui leur sont fournis.

Il est nécessaire néanmoins pour mieux intégrer les marins pêcheurs dans le secteur moderne de les initier aux techniques de gestion. Cela constituerait une étape décisive dans la grande lutte que ces travailleurs mènent pour se libérer du sous-développement et occuper leur vraie place dans la vie économique du pays.

L E X I Q U E

(Entre parenthèses, prononciation léboue en écriture française)

- Addiya : don aux fondateurs des sectes religieuses ou leurs descendants.
- Alaiu Kër ndey : richesses de la famille maternelle
- Banco : banc de la pirogue
- Baram : doigt
- Baris : Brise
- Barisu peefî (barissou peigne) : alizés du nord-ouest
- Beccikat (Bethikat) : ceux qui font descendre le filet
- Bëër (beuro) : Sciaena aquila
- Benteñe (bintégné) : fromager (Bombax costatum)
- Biddeew : étoile
- Biddeew daac (Lidew dath) : les Gémeaux
- Bordas : une technique de mise de la voile
- Bori : première planche du bordage fixée au mandif
- Buntu Kër màkk : le carré de Pégase
- Buumu coor (Ecumou thior) : corde confectionnée à l'aide de feuille de sebb (Phoenix reclinata)
- Buuru mbaal : le responsable du filet
- Caal (thial) : Métal
- Caar (thiar) : la peste bovine
- Ceedit (thiending) : courant de marée orienté vers l'est
- Coof (thiof) : la fausse morue, Epinephelus aenus
- Coog (thiog) : planche supérieure du bordage
- Coroon (thioron) : saison qui dure d'avril à juin
- Cuml (thiombol) : pierre attachée au fond du mballa
- Daba : instrument agricole
- Deloof (deulogne) : plefades
- Dërik : corde servant à tenir le mât
- Dindiir : une des grandes familles léboues

- *Faraxaan (farakhane) alizé du nord*
- *Farga : planche située entre le bori et le coog*
- *Fereñ ndakkaru : (feregne ndakarou) corps des jeunes lébous*
- *Gannax (Gannakh) la houle*
- *Gareñ (Garègne) : vent des tornades*
- *Gejj (guèdj) : poisson salé et séché*
- *Gopp : instrument agricole*
- *Hëgg (heugue) : pluie fine survenant de décembre à février*
- *Imam : chef religieux*
- *Jaas (dias) vent dusud est*
- *Jaasiratu : une des grande familles léboues*
- *Jaraaf : ministre des domaines et des finances*
- *Jareñ (Jaregne) Denté à longs fils, Dentex filusus*
- *Jayir : Gouvernail*
- *Jënu wexe (Djeunou wékhé) : poisson des espaces sablonneux*
- *Jënu xeer (djeunou kher) : poisson de rocher*
- *Jowu tog (djowou tog) : la petite rame*
- *Kàdd : Faidherbia albida*
- *Kalaka = pièce de bois en forme de croix*
- *Kasañ (Kassang) : autre nom de l'alizé du nord*
- *Kayaf : courant de haute marée orienté vers le nord*
- *Keccax (Kéthiakh) : poisson fumé*
- *Kewër : corde qui sert à tenir l'épervier*
- *Killi : filet fixé entre deux bâtons et qu'on traîne*
- *Kocc : Epinephelus gigas*
- *Kordofñ : planche fixée latéralement sur le coog*
- *Laafu njugup (lafu ndiougoup) : méthode consistant à placer la voile d'une façon triangulaire comme les ailes de la chauve souris.*
- *Laax : un plat à base de farine de mil et de lait caillé*
- *Lakkum tēgg(lakoum teugue) vent du sud-ouest*
- *Lamplatër : pièce de bois servant de support au mât*
- *Larga : méthode de mise de la voile*
- *Lé : pièce de bois reliant les deux côtés du bordage et servant d'appui au mât.*

- *Loxo (lokho) : main*
- *malicane : étoffe en cotonnade*
- *Mandiñ (manding) : le fond de la pirogue*
- *Mbaal : filet*
- *Mbaal rók : filet de fond*
- *Mbaal sanni : épervier*
- *Mbaal tēmbal : filet utilisé pour la pêche des poissons pélagiques.*
- *Mballa : filet en forme de sac*
- *Mboya : Harmattan*
- *Molor : Autre nom de kordof*
- *Moolu baay maar : c'est lui qui s'occupe de la manipulation des cordes du mât et de la voile*
- *Moolu géén (molou guène) le barreur*
- *Muraat : service non rémunéré rendu à ses beaux parents : exemple : désherbage des champs*
- *Nar : part*
- *Naru gaal : (narou gal) : part de la pirogue*
- *ñay (gnai) : longueur d'une corde étendue sur la poitrine et se terminant au bout des doigts, les bras en croix*
- *ñay wi ag fiox bi (gnai'wi ak gnokh bi) la grande ourse*
- *ndañ (ndagne) planche oblique surplombant l'éperon*
- *ndaw : le courant marin*
- *Ndaw bu nguri (ndaw bou ngouri) : existence de courants superposés et de sens contraire*
- *Ndēngañ : une des grandes familles lébous*
- *Ndēpp : danse thérapeutique revêtant un caractère animiste pour guérir les maladies mentales*
- *Ndey jambur (ndeye diambour) : le chef des sages*
- *Ndey ji rééw (ndeye dji réw) : ministre de l'intérieur et des relations extérieures*
- *Ndey - ndey : la croix du sud*
- *Negu-ndey (négou ndèye) : les richesses de la famille maternelle*
- *Noor : saison qui dure de janvier à mars*
- *Parga : planche intermédiaire entre le bori et le coog*
- *Pènc (pinth) : paillote sur la plage où se réunissent les pêcheurs .
Il désigne également le quartier*

- *Poffe (ponghé) : courant de marée orienté vers Cayar*
- *Raskaas : petites cordelettes fixées sur la voile et servant à l'attacher au mât*
- *Rëbbu kaw : ralingue des flotteurs*
- *Rebbu suuf (rebou souf) ralingue des plombs*
- *Rééñ : courant de marée basse orienté vers le sud*
- *Sabal : Mbaal tēmbal*
- *Saltigé (saltigué) : ministre de l'armée et de la police*
- *Sambaraax : mousson*
- *Santan : Daniella oliveri*
- *Sayna : filet utilisé en haute mer*
- *Sebb : Phoenix reclinata*
- *Seraas : ancre*
- *Serif Ndakarou (Seigne Ndakarou) le chef suprême des lébous*
- *Sinjbi : sirius*
- *Sumbaar : l'une des grandes familles léboues*
- *Sun-sun (soun-soun) : demi bec (Hemiremphus brasiliensis)*
- *Tambal : corde de l'ancre ou du mbaal lao*
- *Tanku-mbaal : extrémité du mbaal lao*
- *Tamxarit (tamkharit) : jour de l'an musulman*
- *Tē (theuh) : zone de renforcement de l'épervier*
- *Waamé : une marée particulièrement haute*
- *Waneer : une des grandes familles léboues*
- *Warafñ : Pagrus ehrenbergi*
- *Xaagan (khagane) : une des grandes familles léboues*
- *Xaassab : longueur de l'avant-bras plus la main*
- *Xaali : le juge coutumier*
- *Xàmb : lieu réservé au génie*
- *Xaamba : travail rémunéré d'une classe d'âge*
- *Xajjal noxrag nawet (khadial nor ak nawet) la voie lactée*

- xay (khaye) : cailcédrat (Khaya senegalensis)
- Xeer (kher) : rocher, lieu de pêche
- Xet (khet) : lignée maternelle
- Xewal : attirer le poisson
- Xiir (khir) : ligne de cotonnade
- Xiir bu mag (Khiir bou mak) : courant de marée orienté vers l'ouest
- Xiiru gopp (khirou gopp) courant des canaries
- Xiiru kaw (khirou kaw) contre courant équatorial
- Xonq-bopp (khonkhe bopp) : une des grandes familles léboues
- Yaboy : Sardinella Eba, Sardinella aurita
- Yaax : Lutjanus agennes

BIBLIOGRAPHIE

1. ANGRAND A. P. : *"Les Lébous de la presqu'île du Cap-Vert"*
Essai sur leur histoire et leurs coutumes
Dakar : E. Gensul (1951)
2. BALANDIER G. et MERCIER P. : *"Particularisme et évolution des pêcheurs lébous"*
Etudes sénégalaises : 1952. N° 3 Centre
IFAN, St-Louis - Sénégal
3. DIA M. F. : *"Paysans-pêcheurs lebu de la petite côte au sud de Dakar"*
DES - Dakar 1966
4. GRUVEL A. : *"Les pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du sud"*.
Paris Challanel, 1908. In 8°, 245 p
5. GRUVEL A. : *"La pêche artisanale dans la préhistoire, dans l'antiquité et chez les peuples primitifs"*.
Paris, Société d'Édition : Géographie maritime et coloniale 1928.
6. MICHEL C. : *"L'organisation coutumière de la collectivité léboue"*
In Bulletin du comité d'étude historique et scientifique de l'AOF, 1934 p p 510-524
7. SIZAIRE P. : *"Le guide des étoiles"*
Les grandes Editions françaises
7e Edition 1971

8. SY Madame E. : "La pêche à Cayar"
DES Grenoble Université,
Institut français d'Afrique noire - 1957
9. THIAM M. : "Entretien sur l'histoire des lébous de la
presqu'île du Cap-Vert"
Brochure personnelle de l'auteur

R E V U E S :

10. ANONYME : "Pêche piroguière"
In Sénégal d'Aujourd'hui
1970 - N° 17, p 21-22
11. ANONYME : "La collectivité léboue et le grand Serigne
de Dakar"
In Senegal d'Aujourd'hui
1971 - N° 19, p 20 - 22
12. ANONYME : "La pêche au Sénégal"
In Sénégal d'Aujourd'hui
Août 1975 - N° 195
13. ANONYME : "Sur un détail du gréement de la pirogue
wolof-lebu (Sénégal)
In conferencia internacional dos africanistas
occidentalis, 2 a conferencia Bissau, 1947
Vol V Lisboa 1952 - p 105-106

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

14. "Statut de coopérative primaire d'avitaillement de pêcheurs"
Décret n° 60-177 du 20.05.1960
Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes.

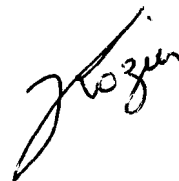
15. *"Statut d'une union de coopératives d'avitaillement"*
Décret n° 60-177/MER/COOP du 20.05.1960
Direction de l'Océanographie et des pêches maritimes
16. *Sénégal. Conseil Economique et Social.*
Session ordinaire I - 1970
"Etude sur la promotion des sénégalais dans l'économie de la pêche".
17. *Note de service à tous les inspecteurs de pêche et à tous les responsables régionaux de l'assistance aux coopératives.*
N° 0984 du 3 mars 1971.
Ministère du Développement rural et de l'Hydraulique.
18. *DIA I.M. : "Note sur la formation en matière de pêche artisanale".*
Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes.
N° 0289 du 11 avril 1974
19. *Vème Plan de Développement économique et social - secteur Pêche. Programmation en faveur de la pêche artisanale.*
Direction de l'océanographie et des pêches maritimes
N° 00670 du 14 mars 1975.
20. *Aménagement expérimental - Projet Doris de 8 mètres*
DOPM - N° 00724 du 21 mars 1975
21. *SY M. : Centre de Perfectionnement de Pêche de Joal :*
une formation à quoi et pourquoi ?
22. *IV ème Plan de Développement économique et social "Projet Chafne de de distribution des produits de la pêche". 1ère phase*
Avant projet "Centre de mareyage de Mbour"
N° 00901 du 24 juin 1975

24. *IVème Plan de Développement économique et social - Projet "Centre de montage et de diffusion d'engins de pêche" Identification N° 01046 du 22 juillet 1975 - DOPM*
25. *Note sur les résultats du projet Aide du Canada "Motorisation des pirogues", Son impact sur le développement de la pêche artisanale. N° 01091 du 1er août 1975.*
26. *Ports de pêche au Sénégal. Etat actuel et de développement. DOPM - N° 00228 du 7 février 1976.*
27. *Note sur le recrutement des stagiaires pour le Centre de pêche artisanale à Joal. N° 1338 du 21 mars 1976. Secrétariat d'Etat à la Promotion humaine.*
28. *St-Louis - Port de Pêche artisanale moderne DOPM - N° 00005 du 4 janvier 1977*
29. *Préparation du Vème Plan de Développement économique et social. Rapport de la commission technique de planification N° 01 D "Pêche" DOPM : N° 00010 du 4 janvier 1977*
30. *DIAGNE A. S. : Rapport sur le C. A. M. P.*

VU:

*Le Directeur
de l'Ecole Inter-Etats des Sciences
et Médecine Vétérinaires*

*Le Professeur Responsable
de l'Ecole Inter-Etats des Sciences
et Médecine Vétérinaires*



VU :

*Le Doyen
de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie*

Le Président de la Thèse

Vu et permis d'imprimer _____

Dakar, le _____

Le Recteur, Président de l'Assemblée de l'Université